

HISTOIRE &

TRADITIONS POPULAIRES

Bulletin publié par le Foyer Rural le Billot, 14 170 L'Oudon

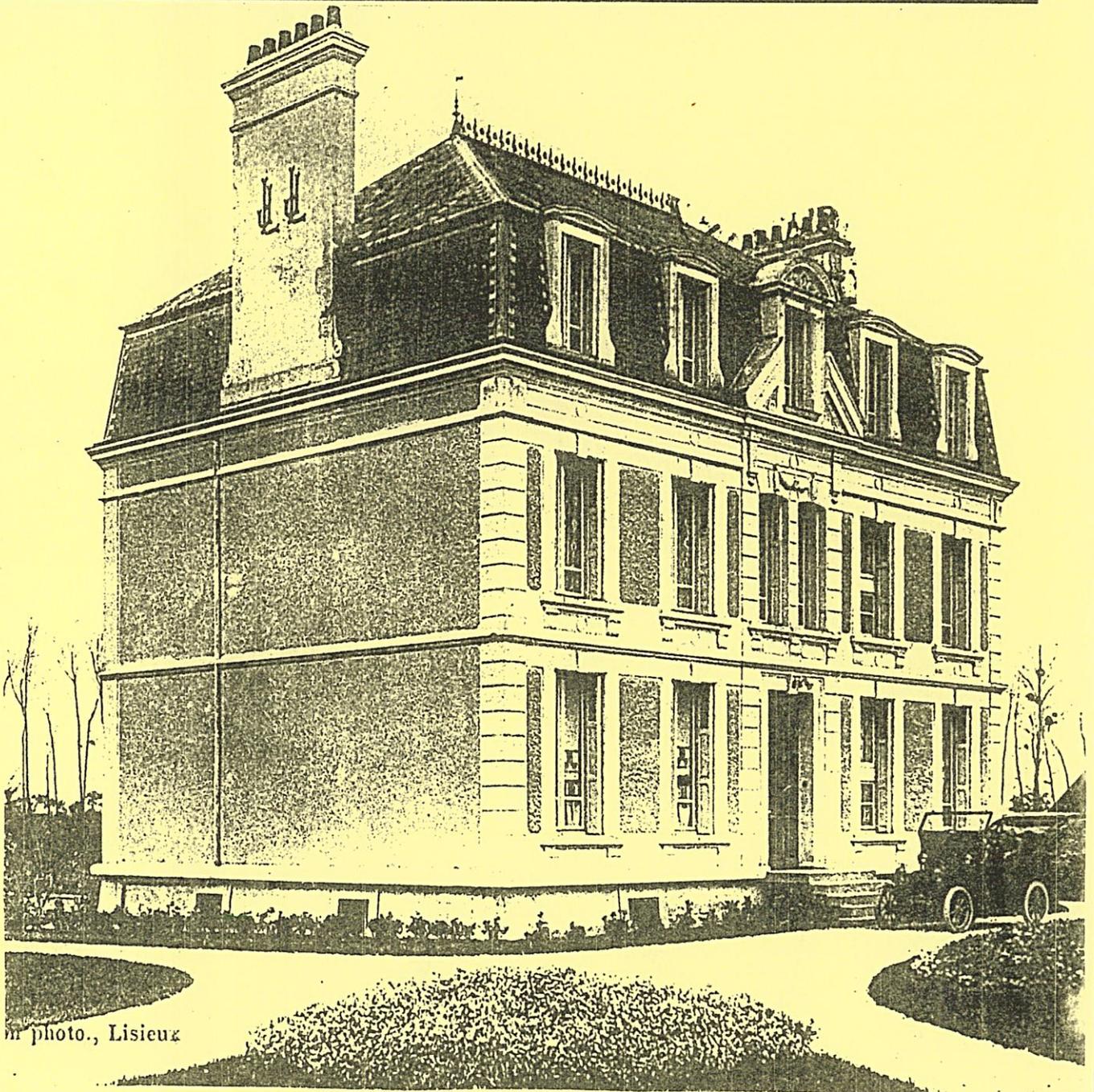
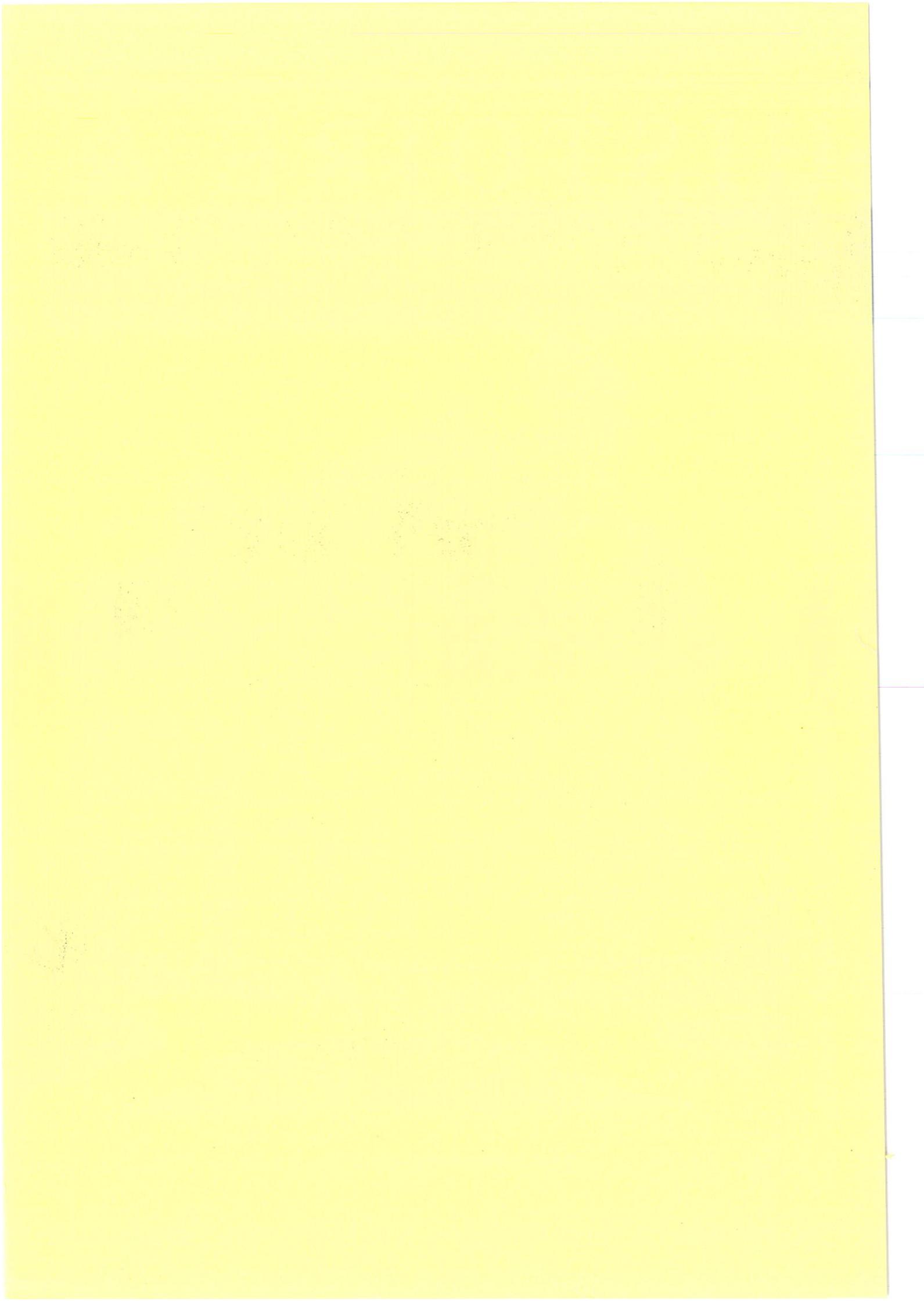


photo., Lisieux

Château de Bretteville-sur-Dives



Histoire et Traditions populaires

N° 62

Juin 1998

Sommaire

<i>A nos lecteurs</i>		p. 3
<i>Forum des savoir-faire ruraux</i>	Dimanche 9 août 1998	
<i>Journée « manoirs »</i>	Dimanche 23 août 1998	
<i>Les promenades musicales du pays d'Auge</i>	Programme 1998	p. 5
<i>Conférences archéologiques de Vieux</i>	Eté 1998	p. 6
<i>Un vrai-faux émigré, ou comment traverser indemne la Révolution en revenant à son point de départ</i>	Pierre de Saint Basile	p. 7
<i>Comment le camembert a distancé les autres fromages</i>	Pierre Boisard	p. 19
<i>Joseph Laniel</i>	Stéphanie Bricon	p. 31
<i>Histoire d'horloge à Livarot en 1892</i>	Journal le Normand	p. 45
<i>Registre des délibérations de Saint-Martin-de-Fresnay (II) – L'année 1790</i>	Jack Maneuvrier	p. 51
<i>La fromagerie Lepetit à Saint-Maclou, en 1914</i>	V. L. F.	p. 67

Imprimerie spéciale: Foyer Rural Le Billot

N° de publication: ISSN 0298 6728

Nombre d'exemplaires: 500

Responsables de publication:

Gérant: Jack Maneuvrier

Membres: Almir et Ginette Bellier, Nadège Bilusis, Dominique Bordeaux, Arlette et Yvon Bouillé, Denise Bourgault, Eric Bourgault, Thierry et Paulette Bricon, Henri Callewaert, Michel et Marie-France Chanu, Jean et Yvette Denis, Pierre et Brigitte Ferrand, Dominique Fournier, Pierre et Christiane Girard, Jean et Marie Godet, Gérard et Chantal Guillin, Marie-Thérèse Hugot, Pierre Langue, Danie Maneuvrier, Christophe Maneuvrier, Michel Nigault, Jacqueline Pavy, Odile Plékan, Philippe et Michèle Sorin, François et Colette Wèbre.

Abonnement simple: 80 F

Abonnement Bienfaiteur avec adhésion à l'Association: 120 F

De nombreux bulletins sont distribués par nos adhérents, en cas d'envoi par la poste, ajouter 40 F pour frais de P et T.

A nos lecteurs

Forum des Savoir-faire ruraux et de l'Archéologie

Le dimanche 9 août 1998 se déroulera notre habituel « Forum des savoir-faire et de l'Archéologie ». Cette journée est organisée conjointement avec l'Association Archéo 125 et l'amicale participation du Service départemental d'Archéologie du Calvados et le Service régional d'Archéologie.

Cette année, cette manifestation se déroulera sur une journée, selon le programme suivant :

9 h 15 : Communications diverses sur la place de l'enfant dans les sociétés protohistorique, antique et d'Ancien Régime. Interventions de : Didier Paillard, Armelle Leduc, Guy San Juan, Jean-Luc Dron, Jack Maneuvrier ... (Le programme définitif et les horaires de passage de chaque intervenant seront transmis sur simple demande).

12 h 30 : Repas

14 h 30 : Début du Forum

Forum des Savoir-faire : fabrication de crème, beurre, fromages
Fabrication de cordes, de fagots
Démonstration fabrication de vitraux
Atelier de poteries pour les enfants
Extraction du miel
Démonstration de torchis
Tissage, dentelle et broderie
Ateliers de Peinture sur soie et de cuir
Fabrication de tableaux en appliqué
Etc.

Archéologie : Fabrication de colliers en schiste
Atelier de poterie
Cuisson de poterie dans un four « gallo-romain »
Atelier de dessin sur la faune préhistorique
Etc.

Pour les personnes qui assisteront aux communications et qui désireront déjeuner sur place, il est prudent de s'inscrire :

Prix du repas (compris entrée au Forum) : 70 F

Journée manoirs

Pour des raisons, selon la formule consacrée, indépendantes de notre volonté, nous avons dû reporter la « Journée manoirs » ou journée découverte de l'architecture du Pays d'Auge qui avait lieu, traditionnellement, vers le 20 juin au

Dimanche 23 août 1998

A partir de 8 h 30 : Possibilité de visiter l'exposition
« Naître et grandir en pays d'Auge »

9 h 15 : Rendez-vous pour les visites de la matinée sur la place du Billot

A partir de l'église des Lignerits où elle reçut le baptême, nous irons à la découverte des endroits où vécut Charlotte Corday dans les communes du Mesnil-Imbert, du Renouard, de Crouttes...

12 h 30 : Repas au Billot

14 h 30 : Départ pour les visites de l'après-midi consacrées aux manoirs de Castillon-en-Auge et du Mesnil-Mauger.

Participation (y compris le repas et la visite de l'exposition) : 70 F

Le repas aura lieu dans la salle des Fêtes où le nombre de places est limité. Il est donc prudent de s'inscrire rapidement au moyen du bulletin d'inscription joint au bulletin.

Les Promenades Musicales du Pays d'Auge

FESTIVAL DU 11 JUILLET AU 16 AOÛT 1998

COQUAINVILLIERS
Samedi 11 juillet 19h
"L'amour au passé défini"
SATIE - MASSENET - OFFENBACH - SCOTTO
D. Bahous (chant) et L. Colladant (piano)

SAINT-MARTIN-DE-LA-LIEUE
Dimanche 12 juillet 17h30
"Fanfares de chasse"
SONNERIES DE CHASSE A COURRE
Les Echos du Pays d'Auge

PONT-L'ÈVEQUE
Samedi 18 juillet 19h
"Le grand malade imaginaire"
THÉÂTRE MUSICAL
Compagnie Arpion Céleste

CANAPVILLE
Dimanche 19 juillet 18h
"De la Chine à l'Europe"
M. Lu (zheng chinoise), C. Neal (takkhê khmère),
M. Talemi (santur iranien) et A. Mabit (clavecin)

FERVAQUES
Samedi 25 juillet 17h
"L'heure romantique"
CHOPIN - MENDELSSOHN
M. Pikulski (piano) et R. Chrétien (violoncelle)

ORBEC
Dimanche 26 juillet 18h
"Joseph Haydn au fil des heures"
HAYDN - MOZART - ROUSSEL
L'Ensemble - Orchestre régional de Basse-Normandie

TOUQUES
Samedi 1er août 21h
"A la cour de Guillaume"
CHANTS A CAPELLA ANGLO-NORMANDS
Ensemble De Ceali

LISIEUX
Dimanche 2 août 18h
"Grands motets italiens"
MONTEVERDI - CARISSIMI
Les Musiciens du Paradis - Il Gardellino

DEAUVILLE
Samedi 8 août 21h
"L'opéra travesti"
HAENDEL - ROSSINI
Il Parnasso Confuso

HONFLEUR
Dimanche 9 août 18h
"La mélodie : peinture des sentiments"
DUPARC - BERLIOZ - FAURE - DEBUSSY - SATIE
A. Buet (baryton) et M.-J. Coussole (piano)

SAINT-PIERRE-SUR-DIVES
Samedi 15 août 21h
"Dialogues d'amoureux"
MESSAGER - HAHN - CHRISTINE - YVAIN
F. Duval (mezzo), B. Laplante (baryton) et Ch. Maynard (piano)

CROISSANVILLE
Dimanche 17 août 17h30
"Les esprits de l'air et de l'eau"
MUSIQUES POUR INSTRUMENTS DE VERRE
Ensemble Transparences

RENSEIGNEMENTS ET RESERVATIONS

ASSOCIATION CULTURE ET PATRIMOINE 02 31 31 06 00

Conférences archéologiques

A Vieux, (Calvados) été 1998

- Vendredi 31 juillet 1998** **La villa romaine de Touffréville.**
Nicola COULTHARD
- Vendredi 7 août 1998** **L'occupation de l'Age du Fer dans la Plaine de Caen.**
L'exemple microspatial de Thaon.
Guy SAN JUAN
- Vendredi 21 août 1998** **Etat des connaissances sur Lisieux dans**
l'Antiquité et au haut Moyen Age.
Didier PAILLARD
- Vendredi 4 sept. 1998** **Présentation des résultats de la campagne de fouille**
sur le site d'habitat romain des Préaux, à Vieux.
Pascal VIPARD

*Les conférences auront lieu à la base archéologique de Vieux
13, chemin Haussé, à 18 h 00.*

Un vrai-faux émigré Ou comment traverser indemne la Révolution en revenant à son point de départ¹

Pierre de Saint Basile

Aux Archives Nationales, à Paris, se trouve parmi les dossiers de réintégration des émigrés, celui de Jean Philippe François Gaultier, né à Saint-Basile le 16 novembre 1760.

Apparemment le cas est simple : l'intéressé l'exlique dans la lettre qu'il adresse le 18 ventose an 10 (mars 1802) au citoyen Carfarelli, Préfet du département du Calvados, par l'intermédiaire du Sous-préfet de Lisieux².

Il ne peut être considéré comme émigré puisque par ordonnance du sieur Courant, docteur en médecine et chirurgie de la faculté de Rouen, après s'être fait opérer d'une fistule, il s'était vu prescrire les eaux thermales d'Aix-la-Chapelle. En annexe, il joignait les pièces légalisées par le Maire : certificat du docteur Courant du 28 janvier 1792 et celui du Maire et des Officiers municipaux de la paroisse et communauté de Saint-Bazine (sic) qui lui accordait³ un passeport pour se faire soigner à Aix-la-Chapelle.

Le demandeur précise : « Il n'a pu rester à Aix-la-Chapelle de par la grande affluence qui s'y trouvait : il se retira alors dans la Régence de Paterborn, pays neutre dans le cercle de Westphalie, qui possède des eaux aussi salutaires que celles qui lui furent ordonnées. Il y est resté neuf ans et deux mois, comme le prouve son certificat de résidence du 25 novembre 1801, légalisé par le citoyen Serrurier secrétaire de la Légation française dans la Régence de Hesse-Cassel et visé par le Ministre des Relations extérieures de la Régence. Il doit recevoir – la Préfecture l'attend incessamment - la reconnaissance de son retour puisque « sa mise sous surveillance » a déjà été signée par le Ministre de la Police, à la demande du Sénateur Dubois-Dubail ».

Le Sous-préfet, au reçu de cette requête, demanda une attestation aux Officiers municipaux de Saint-Bazile qui répondirent le 13 vendémiaire an 10 du calendrier révolutionnaire.

Par cet acte « les soussignés, anciens Maires, adjoints, Officiers municipaux, propriétaires, habitants de la commune de Saint-Bazile, ci devant canton de Livarot, arrondissement de Lisieux, département du Calvados attestent que le citoyen Jean Philippe François Gaultier, après son opération, s'est vu délivrer un passeport, sur

¹ D'après les notes généalogiques du comte Marc de Saint Basile

² Voir en annexe copie de la lettre

³ Certificat publié en annexe

certificat médical, pour aller prendre les eaux. Au surplus, lorsqu'il était sur la commune, non seulement il s'est comporté en honnête homme de la plus grande probité mais a montré la plus parfaite soumission aux lois qu'il devait faire appliquer lorsqu'il était Maire de la commune. En outre, il n'a jamais exprimé l'intention d'émigrer ni de s'armer contre la patrie. Il a même à plusieurs fois marqué le désir d'obtenir sa guérison pour rentrer plus tôt dans son domicile⁴». (Suivent 25 signatures)

Le 5 germinal an 10 (mars-avril 1802), le Sous-préfet de Lisieux donne son approbation à cette demande mais, vu le caractère tardif de la réclamation, il est obligé de la soumettre au Ministre de la Police générale (Fouché).

L'acte d'amnistie fut signé le 26 thermidor an 10 (15 août 1802)

La réalité des faits est passablement différente. Jean Philippe Gaultier, « écuyer, seigneur et patron de Saint Basile », dans sa jeunesse – puisqu'il fut orphelin à 16 ans – nous a laissé dans un récit malheureusement écrit à posteriori (mars 1905) les raisons de son émigration, son déroulement assez pitoyable et tous les problèmes que lui procurèrent, à son retour, la disparition de tous ses biens vendus comme Biens nationaux.

Ghislain de Diesbach, auteur en 1975, d'une exhaustive « Histoire de l'émigration », interrogé sur l'intérêt de ce récit familial, déclara, sans aller plus loin, « qu'il ne pouvait pas apporter grand chose à l'histoire ayant dû être écrite par un homme sans culture, ne pouvant rien comprendre aux problèmes de société qu'il avait traversés ».

Sans doute l'auteur n'a-t-il pu avoir qu'une vue parcelle des événements de l'époque dont il se fait l'écho, pour ce qu'il en savait. Leur évocation est assortie de considérations attristées sur les malheurs qui l'ont frappé. Mais il n'est peut-être pas sans intérêt de rechercher l'atmosphère qui régnait dans ce coin isolé du Pays d'Auge et comment réagissaient certains membres de la noblesse locale, si proches par leur condition de vie, de leurs compatriotes paysans. C'est pourquoi de ces 230 pages manuscrites pourraient être dégagés quelques faits venus jusqu'à nous.

Jean Philippe (1760-1829) était le petit-fils de Paul Gaultier (1665-1741), écuyer, seigneur et patron de Saint-Basile qui avait épousé Madeleine Gaultier de Mesnival et des Authieux. Son père Luc Jean (1715-1786) avait pris pour épouse Gilonne Férault de Falandre, originaire de Moulins-la-Marche, le 14 janvier 1760, vraisemblablement après le service militaire où il gagna le grade de lieutenant devant Valenciennes. Fin novembre de cette même année, la jeune épouse de 26 ans, mourait en donnant naissance à ce fils unique, le futur émigré.

On ne peut qu'émettre des suppositions sur ce que fut la jeunesse de cet orphelin de mère, ayant vécu auprès d'un père officier qui disparut lorsqu'il avait 26 ans. Il est probable qu'il ne dut guère quitter le modeste manoir de Saint Basile, situé à flanc de coteau, au-dessus de l'église et de la vallée de la Monne. Ses relations étaient tout

⁴ Acte publié en annexe

d'abord ses cousins Gaultier des Authieux, de Mesnilval, de Garnetot, des Corday du Renouard ou de Glatigny, les du Buat ou du Hauvel etc.

Il avait pour régisseur à Launay-Bernard, un sieur Labutte-Cauchon, dont la fidélité ne lui manqua jamais comme l'avenir le lui prouvera. Celui-ci ne put empêcher la dispersion de ses biens : herbages, terres et plants sis sur Livarot, Heurtevent et Tortisambert qui furent vendus comme Biens nationaux pour 214 000 livres, payés (en assignats) par une dizaine d'acquéreurs.

Quant aux archives familiales, il est dit ceci dans une note de Jean Philippe Gaultier de Saint Basile, datée de janvier 1812 : « Au moment de partir pour l'émigration, je mis tous mes papiers, titre de famille et de propriétés dans diverses malles. Quelques jours après que je fus parti, Me Peulvey, curé de Saint Basile, par un malentendu ou plutôt sur une sorte d'ambition que lui donnait la confiance que je lui accordais, entreprit de faire porter, chez lui, au presbytère de Saint Basile, tous ces papiers, l'argenterie et une grande partie du linge, lits et autres effets que j'avais confiés à ma cousine du Hauvel (manoir du Tertre) et qu'elle se vit obliger de lui abandonner... Ensuite, ne les croyant pas en sûreté, il les déposa lui-même dans diverses maisons et notamment, il mit la totalité de mes papiers chez son père, à Saint-Michel-de-Livet... La famille Peulvey eut connaissance d'une perquisition qui devait avoir lieu chez elle, elle plaça mes malles, qui contenaient les papiers dans une étable sous le fumier. L'eau entra dedans, mouilla et en perdit la majeure partie. Ils étaient contenus dans plusieurs malles, une seule les contient aujourd'hui ».

.....

C'est la nouvelle, en 1791, de la fuite jusqu'à Varennes du roi Louis XVI et de sa famille et de leur retour dans des conditions jugées indignes qui semblent avoir été l'élément déterminant de l'émigré : « *Un esprit de suspicion se répandit dans les campagnes, une atmosphère d'insécurité se développa. On apprit les incendies de château et de titres fonciers. Des visites furent effectuées à plusieurs reprises au manoir de Saint Basile par la garde nationale de la paroisse de Lisores qui s'emparèrent de ce qu'ils purent trouver en matière d'armes, balles et poudre. Ils vinrent, un dimanche après la messe, au nombre de cent personnes armées* ».

Cette année 1791 fut celle où mûrit l'idée que si le roi était prisonnier et que la contre-révolution tentée en province échouait « *l'émigration était le seul moyen que les nobles et toutes les personnes bien nées, dont les jours étaient menacés préférèrent* . Il y en eut qui émigrèrent y étant excités par leur femme ou par d'autres qui avaient de l'ascendant sur leur esprit et beaucoup, pour cette raison, contre leur gré. Tout cela prenait une tournure très sinistre : il n'était question de rien moins que du massacre général des deux premiers ordres (clergé, noblesse) ... en général, de toutes les classes qui ne partageaient pas les intentions horribles des chefs de cette révolution, gens, à ce qu'il semble, sortis de l'enfer pour tourmenter les humains sur cette terre. Les choses devenaient tellement à craindre que je me déterminai à suivre le parti de l'émigration. Mais il s'agissait de le faire en bonne santé ».

C'est pourquoi, en novembre 1791, Jean Philippe se fit opérer, avec succès, à Rouen, d'une fistule. Rentré chez lui début 1792, il fit ses préparatifs de départ et confia la

direction de ses affaires à sa cousine germaine, fille de son oncle Jean Maurice Gaultier de Saint Basile, veuve de Jean Félix du Hauvel, décédé aux Autels-en-Auge en 1788. Elle avait hérité de son père les seigneuries de Launay-Bernard et du Tertre où elle résidait en bordure du manoir de Saint Basile.

Le 3 février 1792, muni du passeport délivré par la municipalité de la paroisse de Saint Basile, au vu de la prescription médicale de Rouen, il partit pour Aix-la-Chapelle. Il était accompagné du chevalier de Corday d'Armont⁵, mais après avoir fait un bail et envoyé tous pouvoirs nécessaires à ses mandataires : Mme du Hauvel et le sieur Labutte-Cauchon.

Sur la route de l'exil, le convoi s'accrut autour de la voiture de louage empruntée à Rouen. Elle était entourée du cheval de M. du Vigan, puis de celui de M. de Colomby qui sortait de la prison de Caen après la conspiration maîtrisée par M. de Wimpfen. Aumale, puis Amiens furent traversées avec crainte. Douai, enfin, qui était à trois lieues de la frontière. La compréhension des douaniers fut achetée selon l'usage (de l'époque ?) et la petite troupe prit la direction de Tournai, première ville du Brabant en territoire impérial.

Dans cette ville, le commissaire des Princes, M. de Cunchy les inscrivit et les incita à quitter la ville rapidement vu l'affluence qui y régnait. C'est à Nivelles que se créait la « coalition de Normandie ». MM de Corday, de Glatigny ainsi que M. de Bonnet de Meutry et son fils avaient, eux-mêmes, pris ce chemin les jours précédents. Tous furent incorporés dans la 4^{ème} Compagnie qui commençait à se former sous l'autorité de M. de Candos, du Pays de Caux.

Le Major, M. de la Bonneville, commandait la 1^{ère} Compagnie, M. Isnel, la seconde, M. de Manoury, la cinquième. Si l'uniforme (habit bleu, gilet rouge, culotte jaune, guêtres noires) était prestigieux, la majeure partie de ces volontaires fut obligé de s'habiller à ses frais et de se fournir en tout : « Les Princes n'ayant pas d'argent ».

Et ce fut bientôt le cas de Jean Philippe qui commençait alors une « galère » de neuf années qui devait le conduire à travers les formations d'émigrés dans le Luxembourg, à Trèves, à Liège, à Bois le Duc, à Clèves, à Dusseldorf, à Patterhorn, à Pragues, à Leipzig, à Cassel, etc. Il s'activait à n'importe quoi pour survivre.

Finalement rentré en France en 1801, avec l'aide de sa cousine du Hauvel (qui lui rétrocéda Launay-Bernard) et de son fidèle régisseur, il put restaurer progressivement les éléments de son domaine. Il épousa, le 30 mai 1808, Blanche Marie de Malherbe née à Notre-Dame-de-Fresnay⁶ (1776-1816), inhumée avec son mari au cimetière de Saint Basile.

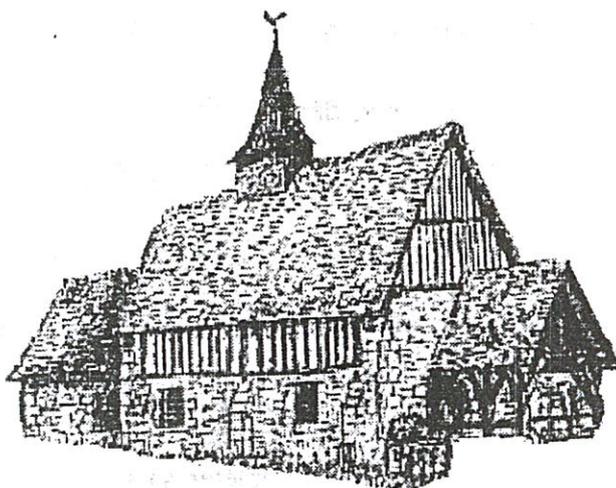
On ne peut que constater, avec un certain amusement, que Jean Philippe François est parti en émigration très inutilement, à 32 ans, comme « seigneur et patron de Saint Basile ». Revenu, grâce au stratagème bien normand pris avant son départ, il n'était plus

⁵ Charles Jacques François de Corday d'Armont, dernier des cinq enfants de Jacques François et de Charlotte Marie Jacqueline de Gaultier des Authieux (+ en 1764), frère par conséquent de Charlotte Corday. Si son père mourut à Barcelone le 30 juin 1798, lui-même, né au Mesnil-Imbert le 19 septembre 1774, fait prisonnier à Quiberon y disparut en 1795.

⁶ Commune associée de L'Oudon depuis 1973, canton de Saint-Pierre-sur-Dives

possesseur, à son retour, comme il l'indique lui-même que « d'une mesure et de quelques arpents de terre ».

Ses concitoyens ne lui en voulurent pas, semble-t-il, puisque, ayant couvert son échappée, ils le renommèrent Maire sous le nouveau régime.



Eglise de Saint Basile

Pièces annexes

Certificat médical du docteur Courant

Je soussigné Docteur en Médecine et Chirurgie de la faculté en l'Académie ... et membre de l'Académie des Sciences, Belles Lettres et Arts de Rouen, agrégé au Collège de chirurgie de la même ville, certifie que Monsieur Gaultier de St basile du canton de Livaro (sic), district de Lisieux, département du calvados a resté chez moi pendant cinquante jours pour se faire opérer et traiter d'une fistule à l'anus qui avait été la suite d'un engorgement hémorroïdal , accident qui dépend toujours comme on le sait d'un vice du foie qui paraît encore affecté puisque pendant le séjour que Monsieur a fait ici, le teint a été souvent jaune et les sécrétions du ventre dérangées, pourquoi j'estime que monsieur de St Basile a besoin afin de compléter sa guérison et de prévenir les rechutes de prendre des bains et des eaux thermales chaudes telles que celles d'Aix la Chapelle, qu'il conviendrait qu'il y fut plus tôt que plus tard de peur de récidence. A Rouen le 28 janvier 1792.



Je soussigné Docteur en Médecine, en
Chirurgie de la Faculté de l'Académie d'Yver
Membre de l'Académie des Sciences, Belles Lettres,
et Arts de Paris, agréé au Collège de
Chirurgie de la même ville, certifie que Messieurs
Gauttier de St. Basile du Canton de Livorno, District
de Chiasso, Département du Colorado, à torté chez
moi pendant cinquante jours pour de faire opérer
et traités d'une fistule à l'anus qui avait été la
suite d'un engorgement hémorroïdal, accident
qui dépend toujours comme en le fait d'un vice du
Sang, vicié qui parait même affecté puis que
pendant les jours que Messieurs à Paris, le ten
à St. Servant jaune, et les sécrétions du ventre
dérangées, pour quoi j'estime que Messieurs de
St. Basile à besoin, (afin de compléter sa guérison
et de prévenir les rechutes) de prendre des bains, et
des saignées locales chaudes telles que celles
d'être la chaleur que'il environnerait qu'il y fut
plus tôt que plus tard de peur de récidiver, à Paris
le 28 Janvier 1792. Courant

Certificat du Maire

Nous ancien maire, adjoints, officiers municipaux, propriétaires et habitants de la commune de Saint Bazile cy devant canton de Livarot, arrondissement de Lisieux, département du Calvados

Certifions et attestons qu'il est à notre pleine connaissance que le citoyen Jean Philippe François Gautier, né en cette commune le seize novembre mil sept cent soixante, y a toujours demeuré jusqu'à la fin de l'année mil sept cent quatre vingt onze qu'il partit pour se rendre à Rouen afin de se faire gouverner d'une fistule dont il était attaqué et que n'ayant pu être guéri il lui fut délivré par la municipalité d'alors un passeport pour aller prendre les eaux thermales d'Aix la Chapelle, il a pris l'avis et certificat du citoyen Courant son médecin à Rouen ; lequel certificat il déposât à l'administration municipale pour obtenir la délivrance de son passeport.

Certifions de plus que tant que le dit citoyen Gautier a vécu dans cette commune il s'est comporté, non seulement en honnête homme et de la plus exacte probité ; mais de plus qu'il a toujours montré la plus parfaite soumission aux lois et les a fait exécuter lui-même avec le plus grand zèle lorsqu'il était Maire de notre dite commune et qu'il n'a jamais manifesté l'intention d'émigrer ni de s'armer contre la patrie, qu'il a même à plusieurs fois marqué le désir d'obtenir le plus promptement sa guérison pour rentrer dans son domicile.

Fait et délivré à St Bazile le treize vendémiaire an dix de la république française une et indivisible



Et vous anciens maires, adjoints, officiers
Municipaux, propriétaires & habitants de la
Commune de Saint-Vazire, le devant Canton de
Sivard, arrondissement de Linas, Département
du Calvados.



Certifions & attestons qu'il est à notre pleine
connaissance que le Citoyen Jean-Filippe
François Gauthier, né à cette Commune, le jour
Dix-huitième mil sept cent vingt-cinq, y est aujourd'hui
demeuré jusqu'à la fin de l'année mil sept
cent quatre-vingt-cinq qu'il partira pour
rendre à Rouen afin d'être fait Gouverneur
d'une pistole dont il étoit alloué, et que
n'étant pu être guéri, il lui fut délivré
par la municipalité d'alors le premier
février mil sept cent quatre-vingt-cinq,
un rapport pour aller prendre ses bagages
& ses effets dans sa famille, il a été
davis et certifié par Citoyen Courant
Médecin à Rouen; lequel certificat
il a porté à l'Administration municipale
qui obtient par le procureur de la
ville.

Et nous certifions de plus qu'ayant quel qu'il
Citoyen Gauthier à résider dans cette Commune,
il est connu de nous seulement au point de
vue de la loi de la commune, mais
de plus qu'il a toujours montré la plus
parfaite soumission aux lois, et les

à cet égard lui-même avec le plus grand zèle, lorsqu'il étoit maire de notre dite commune, et qu'il n'a jamais manifesté d'intention d'émigrer ni de résider ailleurs de façon qu'il a même plusieurs fois marqué le desir d'obtenir le plus promptement les passeports pour rentrer dans son domicile.

fait à Delivré le 15 octobre de l'année républicaine au lieu de la commune de Delivré le mot la au lieu de l'interligne 6703.

Boulangier

Jacques Colonges
Milolantre

P. Legrix

V. Barthelme

Louis Bartholomey

~~Bartholomey~~

Melotouneux

L. Alliot

Pierre Jardin

~~P. Jardin~~
J. Chemin

Louis Berard



Eglise de Saint Basile

au citoyen Caffarolly préfet du Département du Calvados.



Citoyen préfet.

Je recommande avec intérêt au citoyen
par le Calvados l'objet de cette petite
pétition et fais dans la mesure
possible. Le citoyen Gaultier



Le sous-préfet de Harcourt meurt
de la fièvre après avoir puis
l'occasion de la que l'on
pétition et j'ai à l'appui
et si elle procure les renseignements
nécessaires tant sur l'exposé
d'ordres que sur la conduite
privée et politique de ce
petit ouvrier pendant qu'il
habite la commune de
St-Étienne estimer qu'il y a
lieu de lui accorder les
faveurs de sa demande
qui a été vers le 15
général au 10 de la
République Française
Le Citoyen

Jean Philippe, François Gaultier, né à St-
Basile le 16 Gbre 1780. de l'arrondissement
de Lisieux Département du Calvados; a l'honneur
de vous exposer, Citoyen préfet, qu'il ne peut être
considéré comme émigré puisque c'est en vertu
d'ordonnance des médecins de Rouen, qu'il se vit
forcé à la suite de l'opération de la fistule à
Manus d'aller prendre les eaux thermales d'Aise-
la-Chapelle; il partit de sa commune le 1er Janvier
1792, muni de passeport, qui atteste que ce n'est pas
comme ennemi de son pays qu'il le quitta mais bien
pour raison de santé ainsi que le prouve le
certificat des officiers de santé; toutes ces pièces sont
legalisées par le maire et adjoints de sa municipa-
lité et visées par le sous-préfet de Lisieux.

L'exposant ne put rester à Aix-la-Chapelle par
la grande affluence qu'il y trouvoit alors
il se retira à Paderborn pais neutre dans le cercle
de Westphalie, qui possède des eaux aussi salutaires
que celles qui lui furent ordonnées; il est resté consta-
ment dans ce pais comme le prouve son certificat
de Residence du 23 Gbre 1801 (v. s.) en bonne form
legalisé par le Cit. Ferrurier secrétaire de l'égation
françoise dans la Régence de Hesse-cassel et visé par le
ministre des Relations extérieures.

L'exposant vous prie d'ordonner sa Radiation provisoire
il le croit d'autant plus fondé à l'obtenir de vous,
qu'il est sur le point d'avoir sa mise en surveillance
déjà signée du ministre de la police sur la demande
du Sénateur le Citoyen Dubois du Bay et qui vous
sera incessamment envoyée.

Salut et Respect.

Jean, Philippe, François Gaultier.

le 18 ventose an

Le Citoyen

COMMENT LE CAMEMBERT A DISTANCE

LES AUTRES FROMAGES NORMANDS

Pierre Boisard

Aux origines des fromages normands

Les plus anciens écrits connus mentionnant l'existence de fromages produits en Normandie datent du XI^e siècle. Ce sont, pour la plupart, des textes qui fixent le paiement des dîmes. Ainsi, vers 1050, Hugues de Gournay donne aux moines de Sigi la dîme de ses fromages, de même, le comte Richard concède la dîme des fromages de Quitteboeuf à l'abbaye de Saint-Sauveur. Au début du XV^e siècle, le Roi reçoit chaque année six fromages de pays du fief de Fréville, dans la vicomté de Pont-Audemer¹. Ces textes ne donnent aucune indication sur les fromages concernés qui, en latin, sont dénommés par le terme générique *caseus* et en ancien français par *fromaige*. Le premier nom spécifique cité est celui de l'angelot au XVI^e siècle, notamment par Jean Bruyérin - Champier. Dans son ouvrage publié en 1560, *De re cibaria*, celui-ci écrit à propos de l'angelot (*angelatus*) les lignes suivantes :

« La Normandie possède d'excellents pâturages qui lui permettent de fabriquer de nombreux fromages et du beurre en abondance. Elle expédie à Rouen ses fromages les plus renommés que l'on appelle angelots parce qu'ils ressemblent à cette monnaie anglaise qui, en effet, est à peu près de la même dimension. Ils sont assurément très délicieux, mais ne se conservent pas longtemps. »²

Ce texte est d'un grand intérêt puisqu'il atteste l'ancienneté de la vocation fromagère de la Normandie. Toutefois, il faut être prudent dans son interprétation. On peut notamment s'interroger sur le rapprochement fait par Bruyérin - Champier entre la dimension des fromages et celle de la monnaie anglaise. Ces fromages étaient probablement d'une taille supérieure à ces petites pièces. L'appellation angelot s'explique plus vraisemblablement par la reproduction sur ces fromages de la croix figurant sur la monnaie du même nom.

1. Toutes ces indications sont tirées des travaux de Léopold Delisle, 1903.

2. *De re cibaria* a été maintes fois cité, notamment par Legrand d'Aussy, mais jamais traduit *in extenso*.

Le passage concernant l'angelot m'a été obligeamment transmis par Sigurd Amundsen qui a intégralement traduit la somme de Bruyérin - Champier.

Charles de Bourgueville, sieur de Bras parle également en 1588 des bons fromages que l'on appelle angelots dans l'ouvrage intitulé *Recherches et antiquitez de la province de Neustrie*.

La double révolution augeronne.

Il faut se défaire de l'image d'un Pays d'Auge producteur de tout temps de fromages. Cette vocation qui fait sa renommée actuelle est historiquement tardive, elle ne se déclare qu'à partir de 1850. Pays de polyculture, le Pays d'Auge est devenu fromager à l'issue d'une double révolution. Avant le XIX^{ème} siècle, la production fromagère augeronne est limitée, au point que la Normandie importe des fromages anglais et hollandais.

Jusqu'au début du XVIII^{ème} siècle, le Pays d'Auge s'adonne essentiellement à la polyculture, produisant céréales et lin. Seuls quelques cantons du Sud affirment une dominante herbagère. Au cours du XVIII^{ème} siècle, les champs vont être progressivement « couchés en herbe » afin de permettre l'élevage de bovins. Mais il ne s'agit alors que d'embouche. La finalité de l'élevage n'est pas la production laitière, mais la viande. En commerçants avisés, les paysans normands vont acheter à bas prix boeufs et vaches maigres afin de les engraisser sur leurs riches pâturages et les revendre au marché de Poissy.

« Les boeufs arrivés à point sont dirigés vers le marché de Poissy et, accessoirement, vers ceux de Sceaux, de Routot et du Neufbourg. Ils sont regroupés en bandes et, sous la direction de bouviers, sont acheminés, par étapes de 6 à 7 lieues, vers les marchés parisiens. »³

La production de viande assure la prospérité du pays d'Auge jusque vers 1850, elle va décliner ensuite pendant la seconde moitié du XIX^{ème} siècle. Dans les herbages, les vaches laitières vont alors prendre la place des boeufs. La production laitière n'est pas destinée principalement à la vente directe dans les villes, son débouché est la fabrication fromagère.

Le développement du chemin fer sur l'ensemble du territoire au cours de la seconde moitié du XIX^{ème} siècle bouleverse l'économie agricole augeronne qui va se détourner progressivement de la viande pour le lait. Au XVIII^{ème} siècle, environ 40% de la viande consommée à Paris vient du Pays d'Auge. La liaison par rail entre Paris et la plupart des régions agricoles du pays, dont le Pays d'Auge, va avoir un double effet en égalisant les conditions de la concurrence entre les terroirs. D'une part, en rapprochant les régions concurrentes, elle annule l'avantage de la proximité du Pays d'Auge pour la viande, mais d'autre part, elle ouvre le marché parisien aux fabricants de fromages à pâte molle qui en étaient jusque là exclus. Le train met les délicates pâtes molles augeronnes à six heures de Paris au lieu de trois jours auparavant. En revanche les boeufs charolais concurrencent les boeufs normands dont le déclin va se poursuivre dans cette deuxième moitié du XIX^{ème} siècle.

3. Désert, 1977, p. 22-23.

La primauté du livarot

Les trois fromages auvergnats, camembert, livarot, pont-l'évêque sont bien connus, mais leur date d'apparition exacte demeure mystérieuse. Le nom du pont-l'évêque est mentionné pour la première fois au XIII^{ème} siècle, celui du livarot au XVI^{ème} siècle. La première mention du camembert est celle du dictionnaire géographique de Thomas Corneille, le frère de Pierre, en 1708. A l'article Vimoutiers (*Vimonstiers*), celui-ci écrit :

"Bourg considérable de la Basse-Normandie, dans le diocèse de Lisieux à six lieues de la ville de ce nom et à deux ou environ de Fervaques et Livarot, au-dessus de Montgomery, et sur la rivière appelée "La Vie". Ce bourg est très bien peuplé et son église paroissiale est desservie par vingt prêtres. Il y aussi un monastère de Bénédictines et un autre d'Hospitalières qui ont soin de l'hôpital. On y tient tous les lundis un gros marché où l'on apporte les excellents fromages de Livarot et de Camembert. Il y a beaucoup de bouchers et de tanneurs et l'on y fait un grand commerce de gros bétail qu'on y nourrit de gras pâturages. Ce bourg portait anciennement le nom de Vicus Monasterii. (Mémoires dressés sur les lieux en 1702)."⁴

La renommée des trois principaux fromages normands n'allait pas au-delà de leur région d'origine, y compris celle des plus anciens. A vrai dire, contrairement aux fromages à pâtes pressées ils ne voyagent pas ou très peu.

Le livarot, héritier de l'angelot est le plus connu, mais il n'apparaît en tant que tel dans les statistiques des Halles de Paris qu'en 1859, il était avant classé dans la rubrique divers. A partir de cette date, sa progression est fulgurante, la valeur de ses ventes à Paris est multipliée par 15 entre 1859 et 1882⁵.

En 1859, selon les chiffres de Morière, la production en valeur de livarot dans le Calvados dépasse nettement celle du camembert (1 678 000 F contre 200 000 F)⁶.

Le camembert, lui, ne sortira de l'anonymat statistique qu'en 1886.

Livarot et camembert, deux modes de production radicalement différents

Il reste à comprendre maintenant pourquoi le camembert a supplanté le livarot entre 1880 et 1900. Le livarot et le camembert tirent le même avantage du chemin de fer. Il faut chercher dans leurs modes de production les raisons de l'avantage décisif que va prendre le camembert dans les dernières décennies du XIX^{ème} siècle. Livarot et camembert sont issus en effet de modes de fabrication sensiblement différents.

Le livarot est produit principalement dans des petites fermes avant d'être vendu blanc à des caveurs ou affineurs. Les fermiers ne maîtrisent donc pas la totalité de la fabrication, ni la vente. Ils ne gardent les fromages que deux semaines avant de les porter, après égouttage et salage, sur les marchés où des affineurs leur achètent. Ce sont les affineurs qui, durant 3 à 5 mois, voire 6 pour les plus gros, dans des hâloirs vont

4. Corneille, 1708, t III, p. 739, 1708.

5. Garnier, 1987.

6. Morière, 1852, p. 110.

poursuivre le travail et, enfin, vendre les fromages. Dans ce système, les petits fermiers sont dépendants d'affineurs plus puissants qu'eux.

Le camembert est, dès l'origine, une fabrication de grosse ferme. Contrairement à ce qui se passe généralement pour le livarot, les fermiers maîtrisent l'ensemble de la fabrication, y compris l'affinage et la vente aux grossistes, voire aux détaillants.

Les particularités de ces modes de fabrication expliquent la prééminence du livarot dans un premier temps puis son effacement progressif au profit du camembert. La fabrication du livarot est à la portée de toutes les petites fermes car elle se fait sur une petite échelle et ne nécessite pas d'équipement coûteux. Elle laisse en outre aux fermiers une large partie de la crème qui peut être transformée en beurre vendu sur les marchés. Du côté des fermiers les sommes immobilisées sont peu importantes et les rentrées d'argent hebdomadaires. Tout fermier peut donc facilement se lancer dans cette fabrication relativement aisée.

L'investissement initial pour le camembert est plus important puisque les fermiers doivent assurer l'affinage et le mener à son terme. La fabrication est également plus délicate et expose à des risques plus nombreux. Se lancer dans cette industrie demande des fonds importants, une source de lait conséquente et une bonne maîtrise de la fabrication fromagère. Ce n'est donc pas à la portée de tous. En revanche, le niveau de productivité et les gains sont supérieurs à ceux du livarot. Pour un fermier, à condition d'en avoir les moyens, il est plus rentable de fabriquer du camembert que du livarot.

Dans les années 1880 il se vend, en valeur, à Paris à peu près autant de camembert que de livarot, soit 1 200 tonnes. Entre 1886 et 1894, le camembert double ses ventes, passant à 2 330 tonnes et dépasse même le brie⁷.

Deux propagandistes : Durand et Morière

Parmi les facteurs qui ont contribué au développement de la production fromagère et particulièrement du camembert, au détriment de la viande, l'influence et les efforts de l'Association normande ne sont pas des moindres. Elle s'est attachée à promouvoir la modernisation des campagnes en popularisant les nouvelles méthodes culturales et d'élevage, et l'usage des machines. Les enquêtes qu'elle mène lui permettent de constater que l'industrie fromagère procure des revenus supérieurs à l'embouche. Par l'intermédiaire de ses commissions qui visitent les fermes, de ses concours qui récompensent les meilleurs exploitants et encouragent les plus inventifs et les plus fervents artisans du progrès, l'Association normande n'a eu de cesse de propager l'industrie fromagère en Normandie. Deux personnalités, membres actifs de l'Association ont joué un rôle de premier plan dans cette action : Pierre Durand et Jules Morière.

Pierre Bernard Durand, né à Montpinçon en 1814, est, d'origine très modeste. Il apprend le travail de préparateur chez un pharmacien pour lequel il commence à travailler très jeune. En 1840, il passe son examen de préparateur où sa vive intelligence est remarquée par le jury. Ceci lui vaut le bénéfice d'une bourse qui lui permet de

7. Garnier, op. cit.

il incite les agriculteurs à développer la fabrication du fromage plutôt que d'engraisser des boeufs. En 1851, il proclame qu'il considère

"la question de la fabrication du fromage comme une des plus importantes pour l'arrondissement de Lisieux" et que "le meilleur usage que l'on puisse faire des fourrages, c'est de les faire servir à la nourriture des vaches laitières. [...] Le fromage de camembert est la forme sous laquelle le lait rapporte le plus. Un double litre de lait produit 0,50 F lorsqu'on le convertit en fromage de Camembert".⁸

Pierre Durand sera entendu au-delà sans doute de qu'il avait osé espérer, mais hélas, après sa mort prématurée, à l'âge de trente-neuf ans, en 1853. Pionnier du développement du camembert, son nom rapidement oublié n'a jamais été associé au succès de ce fromage auquel il fut pourtant l'un des premiers à croire.

A sa mort, Jules Morière, secrétaire général de l'Association normande, reprend le flambeau en publiant deux importants articles, en 1859 et en 1878, sur le développement de l'industrie fromagère dans les départements normands. En 1859, il calcule qu'une vache dont le lait est entièrement transformé en camembert rapporte environ deux cent cinquante francs par an.

Ces arguments économiques, illustrés par la brillante réussite des descendants de Marie Harel finissent par trouver l'oreille des exploitants augerons. Certes, ils ne tiennent pas de comptabilité précise. Même Cyrille Paynel, paysan moderniste, commence à peine à s'y mettre ainsi qu'il l'avoue dans son carnet, en utilisant les compétences de son fils.

"Bien que je sois en mesure de rendre compte année par année de mes recettes et de mes dépenses, je dois dire ici que l'ignorance où j'étais des principes de la tenue des livres ne m'a pas permis d'avoir une comptabilité régulièrement suivie. Ce n'est que depuis 1871, époque à laquelle mon fils aîné s'est chargé des écritures, que mes diverses opérations sont relevées avec ordre."⁹

Cependant, il n'est pas besoin d'une comptabilité rigoureuse pour saisir le profit que procurent les fromages, le sens aigu des affaires des agriculteurs normands, acquis sur les foires aux bestiaux, est rarement pris en défaut. Les plus avisés, ne tardent pas à se lancer dans la fabrication de fromages.

Un nouvel équilibre domestique.

Le développement de l'activité fromagère va se heurter à un obstacle imprévu : le partage traditionnel des tâches dans le couple, qu'il remet en question. En effet, si la logique financière plaide pour les fromages, l'équilibre domestique repose sur un partage des tâches solidement établi qui favorise l'élevage des boeufs. La relation entre mari et femme dans les exploitations augeronnes est caractérisée par la complémentarité. Les travaux de l'intérieur, maison, étable, laiterie, relèvent totalement de la compétence et de l'autorité des femmes ; ceux de l'extérieur, et en particulier le commerce des animaux qui apporte les principaux revenus, sont dévolus aux hommes.

8. Annuaire normand, 1852, p. 238.

9. Carnet manuscrit de Cyrille Paynel, 1873, document privé.

Le développement exclusif de la fabrication fromagère reviendrait à accorder dans le foyer la prééminence économique aux femmes. Les Normands, malgré les arguments financiers, l'acceptent mal. Le réaménagement des activités au bénéfice des femmes ne doit pas remettre en cause le partage traditionnel des tâches et l'équilibre entre hommes et femmes. Même s'ils entrevoient la supériorité financière de la fromagerie, les hommes ne peuvent se résigner à mettre les mains dans le lait et à renoncer à courir les foires. Les hommes ne peuvent consentir à l'abandon de l'élevage bovin qu'à la seule condition de conserver la maîtrise de l'économie domestique. Ils n'accepteront l'extension de la fabrication fromagère que lorsqu'ils seront parvenus à la diriger. Plusieurs années seront nécessaires pour cela. Dans les premiers temps, même les exploitations qui développent une importante activité fromagère demeurent tournées vers l'élevage des boeufs qui assure aux hommes une fonction noble de gestion du troupeau et de négoce. Il en sera ainsi tant que les hommes n'auront pas trouvé un statut de premier plan dans le cadre de la fromagerie, celui de patron qui les dispensera du travail du lait, toujours assuré par les femmes et supervisé par la patronne, tout en leur donnant une nouvelle fonction de gestion et une activité commerciale.

Le triomphe du camembert.

À la fin du XIX^{ème} siècle, le camembert devient le premier fromage français, sa consommation dépasse celle du Brie, beaucoup plus ancien que lui. En moins d'un demi-siècle, ce fromage voit sa reconnaissance passer de quelques cantons augerons à la plus grande partie de la moitié Nord de la France. Il commence même à s'exporter en Angleterre et en Amérique. Plus rien dès lors n'arrêtera sa marche triomphale. Cependant, avant de devenir le fromage de toute la France et un symbole national¹⁰, il devra en passer par le baptême du feu. Au cours de la Première Guerre mondiale, l'Intendance des Armées fait appel aux fromagers normands pour qu'ils assurent le ravitaillement en camembert des soldats sur le front. Le fromage normand devient le complément indispensable du pinard. Ceux qui défendent la nation communient ainsi sous ces deux espèces dans la même foi patriotique. La paix revenue, les poilus démobilisés n'oublieront pas ce fromage au goût puissant qui leur a apporté un peu de réconfort au plus fort des combats. Revenus chez eux, ils ne manqueront pas de demander ce fameux camembert à leurs épiciers étonnés.

Pierre Boisard

10. Voir notre ouvrage, Boisard, 1992.

Bibliographie

Boisard Pierre, 1992, *Le Camembert mythe national*, Paris, Calmann-Lévy.

Corneille Thomas, 1708, *Dictionnaire universel historique et géographique*, Paris, chez Jean-Baptiste Coignard.

Delisle Léopold, 1903, *Études sur la condition de la classe agricole et de l'état de l'agriculture en Normandie au Moyen-Âge*, Paris, Honoré Champion

Désert Gabriel, 1977, *Une société rurale au XIX^e siècle. Les paysans du Calvados, 1815-1895*, New-York, Arno Press.

Garnier Bernard, 1987, « Paris et les fromages frais au XIX^e siècle », *Histoire et Géographie des fromages*, Caen, p. 123-135.

Morière Jules, 1852, « De l'industrie fromagère dans le département du Calvados », *Annuaire normand*, p. 79-124.



FABRIQUE DE FROMAGES DE CAMEMBERT

ROUSSEL, BOISSEY (Calvados)
TELEPHONE N° 5

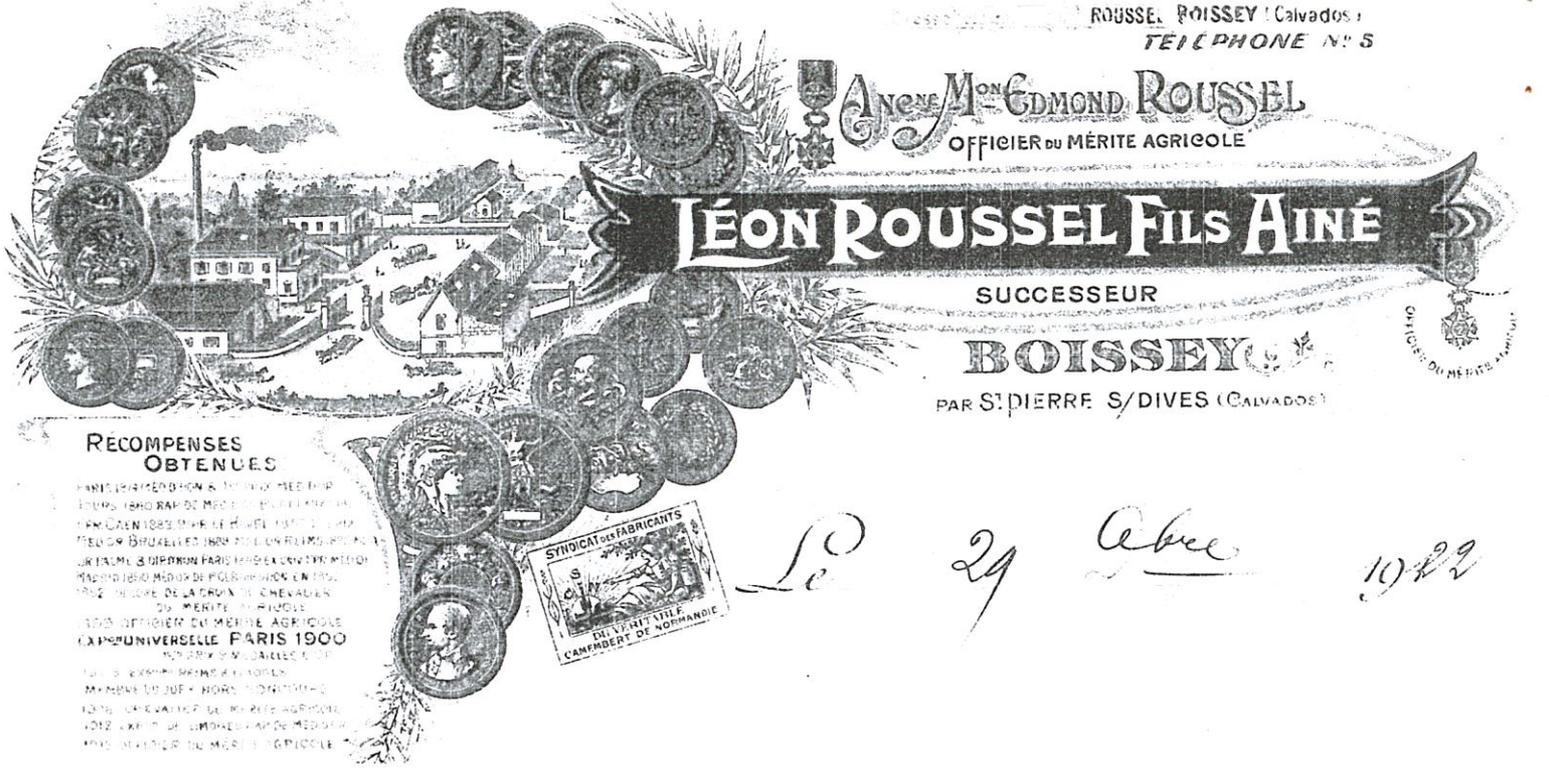
Ancien M^r EDMOND ROUSSEL
OFFICIER DU MÉRITE AGRICOLE

LÉON ROUSSEL FILS AÎNÉ

SUCCESEUR

BOISSEY

PAR SAINT-PIERRE-S/DIVES (CALVADOS)



RÉCOMPENSES OBTENUES

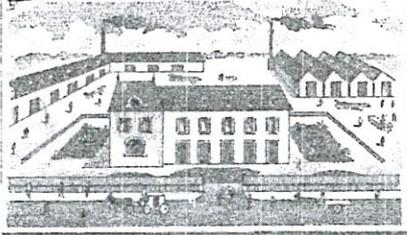
PARIS 1889 MÉDAILLE D'OR
 PARIS 1889 RANG DE MÉDAILLE D'OR
 CAEN 1883 MÉDAILLE D'OR
 BRUXELLES 1889 MÉDAILLE D'OR
 BRUXELLES 1897 MÉDAILLE D'OR
 BRUXELLES 1905 MÉDAILLE D'OR
 BRUXELLES 1910 MÉDAILLE D'OR
 BRUXELLES 1913 MÉDAILLE D'OR
 BRUXELLES 1914 MÉDAILLE D'OR
 BRUXELLES 1915 MÉDAILLE D'OR
 BRUXELLES 1916 MÉDAILLE D'OR
 BRUXELLES 1917 MÉDAILLE D'OR
 BRUXELLES 1918 MÉDAILLE D'OR
 BRUXELLES 1919 MÉDAILLE D'OR
 BRUXELLES 1920 MÉDAILLE D'OR
 BRUXELLES 1921 MÉDAILLE D'OR
 BRUXELLES 1922 MÉDAILLE D'OR
 BRUXELLES 1923 MÉDAILLE D'OR
 BRUXELLES 1924 MÉDAILLE D'OR
 BRUXELLES 1925 MÉDAILLE D'OR
 BRUXELLES 1926 MÉDAILLE D'OR
 BRUXELLES 1927 MÉDAILLE D'OR
 BRUXELLES 1928 MÉDAILLE D'OR
 BRUXELLES 1929 MÉDAILLE D'OR
 BRUXELLES 1930 MÉDAILLE D'OR



Le 29 Avril 1922



Adresse Télégraphique
LE BOURGEOIS, S^t MARGUERITE-DE-VIF



FABRIQUE DE FROMAGES CAMEMBERT

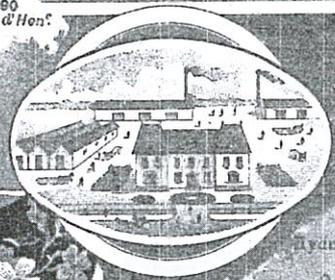
TÉLÉPHONE



Exp^o Univers^l
PARIS 1889
Paris 1900
Paris 1905
Paris 1906
Paris 1907
Paris 1909
Paris 1910
Paris 1911
Paris 1912
Paris 1913
Paris 1914
Paris 1915
Paris 1916
Paris 1917
Paris 1918
Paris 1919
Paris 1920
Paris 1921
Paris 1922
Paris 1923
Paris 1924
Paris 1925
Paris 1926
Paris 1927
Paris 1928
Paris 1929
Paris 1930
Paris 1931
Paris 1932
Paris 1933
Paris 1934
Paris 1935
Paris 1936
Paris 1937
Paris 1938
Paris 1939
Paris 1940
Paris 1941
Paris 1942
Paris 1943
Paris 1944
Paris 1945
Paris 1946
Paris 1947
Paris 1948
Paris 1949
Paris 1950
Paris 1951
Paris 1952
Paris 1953
Paris 1954
Paris 1955
Paris 1956
Paris 1957
Paris 1958
Paris 1959
Paris 1960
Paris 1961
Paris 1962
Paris 1963
Paris 1964
Paris 1965
Paris 1966
Paris 1967
Paris 1968
Paris 1969
Paris 1970
Paris 1971
Paris 1972
Paris 1973
Paris 1974
Paris 1975
Paris 1976
Paris 1977
Paris 1978
Paris 1979
Paris 1980
Paris 1981
Paris 1982
Paris 1983
Paris 1984
Paris 1985
Paris 1986
Paris 1987
Paris 1988
Paris 1989
Paris 1990
Paris 1991
Paris 1992
Paris 1993
Paris 1994
Paris 1995
Paris 1996
Paris 1997
Paris 1998
Paris 1999
Paris 2000
Paris 2001
Paris 2002
Paris 2003
Paris 2004
Paris 2005
Paris 2006
Paris 2007
Paris 2008
Paris 2009
Paris 2010
Paris 2011
Paris 2012
Paris 2013
Paris 2014
Paris 2015
Paris 2016
Paris 2017
Paris 2018
Paris 2019
Paris 2020
Paris 2021
Paris 2022
Paris 2023
Paris 2024
Paris 2025
Paris 2026
Paris 2027
Paris 2028
Paris 2029
Paris 2030

LEON LEBOURGEOIS Fils Suc^r

BRUXELLES 1889
Médaille d'Or 1^{re} Classe
Grand Diplôme d'honneur
PARIS 1890
Médaille d'Or 1^{re} Classe
SAINT-GERMAIN-EN-LAYE 1890
G. Médaille d'Or, G. Diplôme d'Hon^r
et la Croix Insigne
MADRID 1890
Grande Médaille d'Or
et Diplôme d'honneur
BRUXELLES 1890
Médaille d'Or 1^{re} Classe
et Diplôme d'honneur
CAEN 1893
Médaille d'Argent



PROPRIÉTAIRE

A BOISSEY

PAR ST-PIERRE-SUR-DIVES (CALVADOS)



Ayant obtenu les Prem^{rs} Récomp^{tes}
DIPLOME D'HONNEUR
OR, MÉD. D'OR & D'ARGENT
dans les Grandes Expositions
de France et de l'Étranger
Concours d'ORBEC 1900
2 Premiers Prix

le 15 Octobre 1913
Messieurs A. Bidard
Notaire à St-Martin de Fremoy,
par St-Pierre-sur-Dives, Calvados

Excusant un rendez-vous pour vendredi il m'est
impossible d'aller vous voir, veuillez m'en faire un autre
jour dans le courant de la prochaine semaine si seule
fini que je prenne mes précautions pour pouvoir m'y
rendre. Saura-t-on la fin de la semaine ou alors un jour
dans la dernière semaine de l'octobre
Avec mes regrets. Recevez, Monsieur, mes civilités empressées.
L. Lebourgcois







HALLOIR

FROMAGERIE DESJARDINS

LES LIVAROTS DESJARDINS
sont les meilleurs et les plus fins

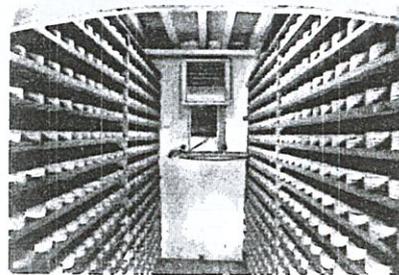
*Traiter avec
un soin particulier
dans
ces locaux*



EXTÉRIEUR



COULOIR



CHAMBRE D'AFFINAGE CLIMATISÉE



Joseph Laniel

Stéphanie Bricon

INTRODUCTION

Joseph Laniel est né le 12 octobre 1889 à Vimoutiers et est mort à Paris le 8 avril 1975. Bas-Normand d'origine, rien ne le prédestinait à devenir le personnage politique qu'il a été et qui l'a mené à se présenter à la présidence de la République en 1953 alors qu'il était président du conseil du plus long gouvernement de la Quatrième République.

Issu de la bourgeoisie industrielle locale qui avait édifié sa fortune, au XIXème siècle, sur l'industrie textile et particulièrement linière, Joseph Laniel disposait d'une solide influence et d'un réseau de relations important dans le Pays d'Auge et au delà, notamment par les relations de son père. Son ancêtre Laniel-Fontaine avait fondé en 1806 la blanchisserie de la Gosselinaie à Lisores (canton de Livarot). En 1838, les frères Eugène, Alphonse et Alexandre fondaient la maison Laniel : ils firent construire à Beuvillers (près de Lisieux) d'importantes filatures et de tissage ainsi que des ateliers de teillage dans la région. Eugène, resté seul aux affaires, légua l'affaire à son fils Henri. En 1925, l'organisation de l'industrie Laniel permet la transformation du lin depuis la tige jusqu'à la confection du tissu.

Cette famille de notables que sont les Laniel s'investit aussi dans la vie publique : Eugène fut maire de Lisores, Henri, de Beuvillers et Joseph sera le maire de Notre-Dame-de-Courson (canton de Livarot). La famille bénéficie effectivement d'un poids important dans les affaires de la région ne serait-ce que par le nombre de personnes qu'elle emploie directement ou non et l'importance de sa fortune industrielle et de ses propriétés foncières essaimées un peu partout. C'est dans ce contexte qu'Henri Laniel fut élu député en 1896 et qu'il cédera sa place à son fils en 1932.

Joseph Laniel est donc issu d'un milieu très aisé, au début de sa vie, une existence de notable de la région l'attend, étant l'aîné des garçons, il prendrait la direction des affaires familiales et continuera à gérer sa fortune. Mais les tourments du XXème siècle vont en décider autrement et réserver un destin particulier à ce fils de bonne famille typique du XIXème siècle. La première mais surtout la deuxième guerre mondiale vont l'obliger à prendre parti et à s'engager beaucoup plus activement qu'il ne se décidait à le faire en 1932, lors de son élection.

Pour faire une biographie succincte de Joseph Laniel, il convient donc d'étudier d'abord l'homme et son entourage puis ses choix politiques lors de ses mandats de député de la Troisième République (1932-1940) et enfin son engagement au service de l'Etat :

- I. Le milieu social : culture et influences.
- II. Le temps des hésitations : 1920-1942.
- III. Au service de l'Etat républicain : 1942-1958.

LE MILIEU SOCIAL : CULTURE ET INFLUENCES

L'entourage familial

Joseph Laniel est le fils d' Henri Laniel et de Madeleine Cayrou sur laquelle nous ne savons rien (sauf qu'elle est née à l'île Maurice). Henri est l'héritier de la fortune des Laniel et gère l'entreprise familiale après avoir abandonné l'école militaire de Saint-Cyr où il avait été reçu sixième. Joseph est le troisième enfant du couple, il a deux sœurs aînées: Madeleine (née le 15 mai 1883) et Hélène (née le 24 février 1885). Derrière Joseph, viennent Yvonne (1890), Hubert (1894), Germaine (1898) et enfin Henri (1900), le petit dernier qui sera sénateur de l'Orne sous la Quatrième République. Nous ne savons rien de l'éducation des enfants Laniel et notamment sur les écoles qu'ils fréquentent. Joseph est cependant bachelier Es-Lettres et Es-Sciences à 18 ans.

La famille Laniel noue des alliances matrimoniales avec des familles appartenant au même milieu social : ainsi Yvonne épouse Jacques-Achille Descours-Desacres en 1912, veuve de guerre elle se remarie à Jean Rondeleux en 1923. De son premier mariage est issu Jacques Descours-Desacres élu sénateur en 1954 et maire d'Ouilly-Le-Vicomte. Hélène a épousé en 1901 Joseph Normand, elle devient alors la belle-sœur de l'Amiral Durand-Viel. Joseph, lui, se marie le 19 avril 1920 à Paris dans le XVIème arrondissement avec Pauline Fougerolle dont nous savons seulement qu'elle est l'héritière d'une fortune importante en Amérique Latine¹. Ils auront au moins deux enfants : Jean-Pierre et Françoise.

La famille Laniel s'inscrit donc dans un réseau de relations de notables et pas seulement à l'échelle locale . Par les activités d'Henri et son mandat de député, Joseph hérite des appuis de son père, notamment à la chambre de députés comme le Comte d'Harcourt ou Camille Cautru autres députés d'Union Républicaine du Calvados. Lorsque le 26 juin 1910, Henri Laniel fête sa réélection et l'entrée de Joseph "dans les affaires" au cours d'un somptueux banquet où il a convié ses ouvriers, le sénateur Boivin-Champeaux est présent tout comme la plupart des maires et de leurs adjoints des environs. Joseph Laniel évolue donc dans un milieu de notables issus de la bourgeoisie rurale et industrielle et c'est naturellement de ce groupe qu'il défendra d'abord les intérêts.

L'industriel

Joseph Laniel est donc associé à son père le jour de ses 21 ans, en 1910. Les industries textiles de la région de Lisieux et du Pays d'Auge avaient eu du mal à résister à la concurrence et au traité de commerce de 1860. L'usine Laniel se maintint pourtant,

¹cf : Georgette Elgey *Histoire de la Quatrième République, t.2 : La République des contradictions 1951-1954* Les grandes Etudes Contemporaines, Fayard, Paris 1968.

il est vrai que le secteur cotonnier était le plus touché, pendant la guerre de 1870 Eugène Laniel continua à fabriquer et stoquait la production qu'il écoula très bien après la guerre. C'est à ce moment là que la manufacture Laniel reçoit le monopole de fabrication des *Toiles de Vimoutiers*. En 1925, l'entreprise possède son siège social à Vimoutiers, des usines à Beuvillers, une ferme modèle de culture du lin à Vimont (près d'Argences) et une blanchisserie de toile près de Lisores. Il semble, de plus, que la famille ait, tout au long du XIXème et au début du XXème siècle, investi une part de ses revenus en biens immobiliers : les Laniel possèdent une propriété à Notre-Dame-de-Courson, des terres dans diverses communes des environs au point selon Georgette Elgey de posséder une commune entière où les ouvriers sont logés gratuitement et où le presbytère et l'école sont loués au franc symbolique.

De ces origines de patron d'industrie Joseph Laniel en retire des opinions particulièrement libérales et fera de la question financière une de ses spécialités : il fera campagne sur la dévaluation du franc en 1936, attaquera Léon Blum en 1937 sur sa politique économique et financière et sera membre de la commission des douanes dirigée par Pierre Mendès-France et sous-secrétaire d'Etat aux finances dans le cabinet Reynaud (mars-juin 1940). Face aux électeurs, il combattra pour la revalorisation des prix des produits agricoles mais surtout lors de ses mandats de 1932 et 1936, il refusera tout impôt nouveau. En 1954, il est persuadé que "l'économie commande le financier et le social" et ne voit le progrès social que par l'équilibre budgétaire.

Une autre caractéristique, chez Joseph Laniel, très importante est un profond paternalisme provenant de sa culture de patron, de fils et de petit-fils de patrons. Lors de son entrée dans la profession, un banquet est donné à l'usine Duchêne-Fournet, le 26 juin 1910, à Lisieux regroupant, outre les notables des communes voisines, six cent cinquante ouvriers : Henri et Joseph prononcent leur discours, les ouvrières offrent des fleurs à Madame et Mesdemoiselles Laniel, Joseph reçoit des cadeaux de la part des ouvriers. Le lendemain de sa réélection, le 2 mai 1936, les ouvriers acclament leur patrons et les ouvrières offrent des fleurs à Madame Laniel. Ici le syndicalisme semble étranger, on ne trouve pas de traces de conflit social quel qu'il soit. Les conflits sociaux sont particulièrement absents du Pays d'Auge au début du siècle et les ouvriers sont habitués à respecter les notables du pays. Comme le dit A-M. Fixot ² le patronat "a su développer des représentations de solidarité familiale. Il a ainsi réussi à imposer une certaine image de l'entreprise à sa main d'oeuvre : celle d'une "affaire familiale" considérée comme un corps, dont les membres en jouant chacun son rôle ont conscience de faire partie d'un tout et ont donc le devoir d'oeuvrer pour le bien de tous dans la soumission à l'autorité paternelle". Joseph Laniel appartient à la dernière génération de ce patronat bas-normand.

Le soldat et le patriote

Henri Laniel a dû renoncer à sa carrière militaire quand, admis sixième à Saint-Cyr, il est rappelé par son père à la tête de l'industrie Laniel. Pourtant il transmet à

²Anne-Marie Fixot *La bourgeoisie industrielle en Basse Normandie. Un siècle et demi de désindustrialisation de la fin de l'Ancien Régime à la seconde guerre mondiale*. Thèse de doctorat, Université de Caen 1981.

son fils la conviction que la grandeur de la France réside dans son armée. Joseph Laniel déclare dans ses mémoires que le mobile de sa carrière fut le patriotisme, "la vertu première pour qui a choisi de se vouer aux affaires publiques"³. Dès son plus jeune âge son père l'emmène (à 12 ans) à la revue de Béthény au nord de Reims où le jeune garçon est impressionné par le défilé militaire...

Dans cette perspective, il était donc logique que le jeune Joseph devance l'appel à 18 ans. En octobre 1907, il devient cavalier de deuxième classe au premier régiment de cuirassier. Après être passé par l'école d'officier de Lunéville en 1908, Joseph Laniel est promu au grade de sous-lieutenant au Vingt-septième dragon de Versailles : en 1909, c'est le plus jeune officier de France. En 1914, il est mobilisé et rejoint la 53ème division d'infanterie à Vervins où il est affecté au commandement du Quartier Général. Son rôle y est de faire fonctionner les moyens de liaison. En 1917, il passe par l'école d'artillerie de Fontainebleau et commande à la fin de la guerre une batterie de canons de 75 au 243ème régiment d'artillerie (rattaché à la 53ème division). En 1919, il est décoré de la Croix de Guerre et reçoit par la suite la légion d'honneur à titre militaire.

La première guerre mondiale lui donne l'occasion de côtoyer certains des grands chefs militaires et il voue une grande admiration au général Grandmaison. Mais surtout, il restera à Joseph Laniel une certaine idée et une connaissance de terrain de l'armée française qu'il faut selon lui moderniser : lors de ses mandats parlementaires de 1932 à 1940 il se rangera du côté de Paul Reynaud et du Colonel De Gaulle pour réclamer cette modernisation passant par l'utilisation massive des blindés et s'opposera à une stratégie purement défensive. A court terme, Joseph Laniel devient, en 1919, le président de l'association des anciens combattants de Notre-Dame-de-Courson et s'assure auprès de la jeune génération, celle du feu, un soutien non négligeable qu'il retrouvera lors de ses différents passages devant les électeurs.

³ Joseph Laniel *Jours de gloire et jours cruels* Presses de la Cité, Paris 1971.

LE TEMPS DES HESITATIONS : 1920-1932

Un notable élu local

En 1919, il semble sans doute naturel à Joseph Laniel de se présenter aux élections cantonales. Le 14 décembre 1919, il est élu conseiller général du canton de Livarot avec 929 voix sur 1004 soit 92,5 %¹ des suffrages exprimés. Victoire énorme dûe à son passé tout récent d'ancien combattant, au fait aussi que l'on se trouve au coeur du fief Laniel, sans doute aussi parce que le taux de participation est faible au lendemain d'une guerre qui retient encore les soldats survivants loin de leurs foyers (47,2 % de participation dans le canton). Dans les années 20, il se fait aussi élire maire de Notre-Dame-de-Courson où la famille possède une propriété. Il garde ces deux mandats jusqu'en juillet 1940 et est réélu à chaque fois avec une facilité déconcertante.

Au cours de ces années, Joseph se comporte en notable modèle : il gère les industries Laniel et remplit ses fonctions d'élu local. Il est rapporteur de la commission des travaux publics au Conseil Général. On le retrouve dans différentes manifestations : fêtes locales, cérémonies patriotiques notamment lors de l'inauguration du monument aux morts de Livarot et de l'hommage rendu au Capitaine Marcel Gambier mort au champ d'honneur, le 20 novembre 1921². Il représente dans ces fêtes le conseiller général, le maire et l'ancien combattant et on le retrouve souvent aux côtés de son père, député.

Député par hasard

En 1932, Henri Laniel brigue son dixième mandat à la chambre des députés. Mais à la surprise générale il est mis en ballottage défavorable par le candidat radical Vernon à l'issue du premier tour. Il se retire donc au profit de son fils aîné Joseph. Ce dernier est élu au second tour avec 52,4 % des suffrages exprimés³. Joseph Laniel, à 43 ans, se retrouve député du Calvados après une campagne acharnée entre les deux tours où il a eu le temps de faire quelques réunions électorales mouvementées⁴ (notamment à Orbec). Il fait campagne sur les mêmes thèmes que son père : rétablissement de la liberté pour les bouilleurs de cru, adoption de la loi sur la révision des baux à ferme, suppression de la loi sur les assurances sociales. Il fait valoir sa qualité d'ancien combattant pour réclamer une paix sûre. En bref, il effectue une campagne de proximité sur des thèmes porteurs auxquels sont particulièrement sensibles les électeurs

¹ A.D. : 3M579.

² *Les Quat' Cantons* : A.D. 13/TV/34 2 et 3.

³ cf Jean Quellien *Bleus, Blancs, Rouges : politique et élections dans le Calvados 1870-1939*. Cahiers des Annales de Normandie, Caen, 1986.

⁴ *Le Lexovien* quotidien Bibliothèque Municipale de Caen : Per16MCF 1932.

Joseph Laniel le reconnaît lui-même : "le père conseille le fils"⁵ tout au long de ce premier mandat (Henri Laniel meurt le 21 mai 1936). Après avoir fait la tournée des campagnes de l'arrondissement durant l'été 1932, Joseph Laniel se rend à la chambre où il s'inscrit au groupe parlementaire du Centre Républicain d'André Tardieu. Il entre aussi à l'Alliance Démocratique, parti politique qui compte en 1933 14000 adhérents, groupe du centre droit présidé par Pierre-Etienne Flandin : Ce parti est une formation ouverte sans discipline de vote et qui joue un rôle charnière dans la formation des majorités. Ce parti est très influencé par le monde des affaires, il semble normal que Joseph Laniel s'y reconnaisse. En 1934, il acquiert la conviction que le pays n'est pas engagé dans la bonne politique économique, notamment, quand le 6 février 1934, il parvient à quitter l'assemblée nationale au milieu des émeutes. Cette même année il fait la connaissance politique de Paul Reynaud, membre lui aussi de l'Alliance Démocratique, qui devient un de ses amis. Les deux hommes se rejoignent sur la conviction qu'il faut dévaluer le franc pour aligner les prix français sur les prix étrangers (la Livre Sterling a été dévaluée en 1931).

Paul Reynaud et Joseph Laniel se rencontrent aussi sur un autre sujet : la politique militaire du pays. Laniel écrit dans ses mémoires que "pour honorer ses alliances, la France avait besoin d'une armée offensive, elle refusa toujours de se doter de cet instrument. Cette contradiction entre une diplomatie active et une armée purement défensive est sans doute la faute la plus grave que notre pays ait commise à cette époque de notre histoire". En 1935, Laniel est le seul à droite à refuser la confiance au gouvernement Laval sur sa politique extérieure. Pour lui le refuge derrière la ligne Maginot est "un des aspects les plus attristants de notre histoire". Laniel veut une armée modernisée et offensive qui emploie massivement chars et avions.

Election de 1936 et engagement

En mai 1936 la campagne électorale des législatives se fait, dans l'arrondissement, dans un calme relatif : les jeux sont faits d'avance. Le 26 avril 1936, Joseph Laniel est réélu au premier tour, avec 58,3% des suffrages exprimés! Il s'est présenté comme un candidat de centre républicain et a sans doute gagné des voix chez les modérés effrayés par la "peur du rouge" et le Front Populaire. Il a fait campagne sur la dévaluation du franc et sur la baisse des dépenses de l'Etat (*Le Lexovien* 18 avril 1936) pour pouvoir baisser les impôts notamment la patente et l'impôt foncier : Joseph Laniel fait donc une campagne de libéral. Au lendemain de son élection il est accueilli triomphalement, selon la presse, par ses ouvriers des usines de Beuvillers.⁶

Le 26 février 1937, le député lexovien fait ses débuts à la tribune de l'assemblée en attaquant la politique monétaire de Léon Blum et il devient, pour ce second mandat, membre de la commission des douanes présidée par Pierre Mendès-France. Auparavant il refuse de voter, aux côtés de Paul Reynaud, l'ordre du jour sur la politique militaire de la France : tous deux réclament l'emploi massif des chars (Joseph Laniel a eu l'occasion de croiser le jeune colonel De Gaulle dans le cabinet de Paul Reynaud). En mars 1938,

⁵Joseph Laniel *Jours de gloire et jours cruels* Presse de la Cité, Paris 1971.

⁶*Le Lexovien* B.M Caen : Per16MCF 1936.

Laniel, Reynaud, Mandel et Jacquinot sont les seuls de l'Alliance Démocratique à être d'accord pour siéger aux côtés de Léon Blum dans un gouvernement d'union nationale qui ne verra jamais le jour. L'Alliance Démocratique est, pendant cette période, divisée très nettement entre les pacifistes comme Flandin et l'entourage de Paul Reynaud (dont Joseph Laniel) qui sont sans doute beaucoup plus réalistes quant aux intentions de l'Allemagne nazie et à la situation politique extérieure en général. La rupture est consommée en septembre 1938 : opposé aux accords de Munich, Laniel quitte l'Alliance avec Reynaud. En 1939, Laniel, en tant que député de Lisieux (ville religieuse) assiste à Rome au couronnement du Cardinal Pacelli élu pape sous le nom de Pie XII et dont il avait eu l'occasion de faire la connaissance un an auparavant quand celui-ci était venu à Lisieux.

L'année 1940 est décisive dans la vie de Joseph Laniel, tout comme dans celle de beaucoup d'autres français d'ailleurs. Le 12 mars 1940 sa fidélité à Paul Reynaud lui vaut d'entrer au gouvernement comme sous-secrétaire d'Etat aux finances, gouvernement qu'il quitte le 9 mai 1940 suite à un remaniement ministériel. Après l'attaque de la France par les armées hitlériennes il se réfugie en Normandie à Notre-Dame-de-Courson qu'il quitte pour se rendre à Bordeaux auprès de Paul Reynaud qui parvient à le convaincre que le Royaume-Uni ne sera pas écrasé par l'Allemagne. Après avoir résidé quelques temps en Dordogne, chez son frère Hubert, il rejoint Vichy où il vote finalement les pleins pouvoirs au Maréchal Pétain ne voyant, selon lui, que cette "bouée de sauvetage". Il s'installe alors à Bellerive près de Vichy où, de 1940 à 1942, il tente de récupérer des informations et de les transmettre aux Britanniques. Ses contacts sont Germain Vidal (membre de la Sécurité Nationale et adjoint d'André Boutigny, directeur des renseignements généraux du gouvernement de Vichy) qui lui facilite la circulation en zone sud, Douglas Mac Arthur Jr (le neveu du général) à l'ambassade américaine, le major Squew attaché militaire américain, René Capitant et Pierre Lebrun⁷. Enfin de 1940 à 1942, il obtient l'autorisation de rendre visite plusieurs fois à Paul Reynaud, enfermé au fort du Portalet, écoute Maurice Schumann à la BBC mais ne rentre pas en Normandie.

⁷ J.Laniel op.cit.

AU SERVICE DE L'ETAT REPUBLICAIN 1942-1958

Résister et reconstruire

Quand la Wehrmacht envahit la zone sud en novembre 1942, l'engagement de Joseph Laniel est définitif. Il rentre à Paris où il est contacté par Félix Gaillard pour se rendre au 48 rue du Four à la réunion constitutive du Comité National de la Résistance présidé par Jean Moulin. Il y représente l'Alliance Démocratique. Dans le C.N.R., organisé en groupe de quatre pour échapper à la Gestapo, il se retrouve avec Georges Bidault et fait aussi la connaissance de Jacques Chaban-Delmas. Lors de la libération de Paris, Joseph Laniel tient permanence à l'hôtel de ville, en tant que membre du C.N.R., et organise la distribution du ravitaillement avec les communistes entre autres. Le 26 août 1944, il défile aux côtés du Général de Gaulle sur les Champs Elysées. Il sera décoré de la Rosette de la Résistance.

Joseph Laniel représente aussi l'Alliance Démocratique à l'assemblée provisoire qui a été créée à Alger. Il souhaite seulement pour la nouvelle constitution une amélioration des lois constitutionnelles de la Troisième République. Il est élu vice-président des deux assemblées constituantes. En 1946, après avoir été réélu facilement député du Calvados sur la liste "d'entente républicaine et gaulliste", il fonde le Parti Républicain de la Liberté qui regroupe 35 membres et en devient le président du groupe à l'assemblée. Ce parti, dont la caractéristique principale est de s'opposer aux nationalisations réclamées par la gauche, fusionnera avec les Indépendants en 1951. En tant que député d'un département particulièrement touché par les bombardements de 1944, Laniel devient rapporteur de la loi sur les réparations intégrales des dommages de guerre et rapporteur du budget de la construction pour la commission des finances. Enfin, il succède à René Pleven à la présidence de la Caisse Autonome de la Reconstruction.

En 1948, André Marie appelle Joseph Laniel comme secrétaire d'Etat aux Finances et aux affaires économiques, il est reconnu désormais comme spécialiste de la question. En août 1951 René Pleven le nomme ministre des P.T.T puis il devient ministre d'Etat sans portefeuille, poste où il reste jusqu'en février 1952. Il continue alors en fait une carrière d'homme politique accompli et rodés aux jeux parlementaires, habitué des institutions. Il semble que ce soit alors, pour ses contemporains, l'apogée de la carrière de cet homme assez discret, du centre, orateur sans beaucoup de talent face au charisme de beaucoup d'autres (il le reconnaît lui-même) quand le gouvernement de René Mayer est renversé le 21 mai 1953. La plus longue crise parlementaire s'ouvre alors.

Président du Conseil : 26 juin 1953 - 12 juin 1954

Avant la réforme constitutionnelle de décembre 1954, l'investiture du président du conseil se fait à la majorité absolue par l'assemblée nationale. En mai 1953 la plus grave crise de la Quatrième s'ouvre : Vincent Auriol, président de la République, appelle Joseph Laniel à former un gouvernement après que Paul Reynaud, Pierre Mendès-France, Georges Bidault, André Marie et Antoine Pinay aient tenté d'obtenir l'investiture. Le 26 juin 1953, Joseph Laniel est investi par 398 voix contre 206 : élection due à la lassitude des parlementaires? ou bien parce que ce personnage du centre rassure et rassemble? Sûrement les deux. En pleine crise économique, politique et sociale, Joseph Laniel base sa méthode de gouvernement sur le diptyque : écouter et décider. Son gouvernement, de très large ouverture, marque l'entrée des gaullistes dans un gouvernement où siègent les illustres Reynaud (vice-président), Bidault (aux Affaires Etrangères), Pléven (défense nationale), Faure (Finances et Affaires Economiques), A. Marie (Education nationale) pour les plus connus. Laniel est dès le départ confronté aux grands problèmes du moment : une grave crise de trésorerie, une crise agricole, la guerre d'Indochine dure et la Communauté Européenne de Défense est un projet qui suscite bien des oppositions. La personnalité de ses ministres fera que Laniel semblera effacé et que l'on qualifiera son gouvernement d'immobilisme. C'est pourtant le plus long gouvernement de la Quatrième République.

L'été 1953 est marqué par une crise sociale et une vague de grèves comme l'on n'en avait plus vue depuis 1936, le gouvernement organise des services de remplacement à la SNCF et aux PTT : Laniel ne cède pas aux revendications et refuse de négocier au nom de l'autorité de l'Etat¹. Son gouvernement fixe les prix du blé et des betteraves, organise le stockage de la surproduction agricole afin de faire remonter les cours. Il lance aussi un programme de construction de 200 000 logements pour l'année 1954. En matière économique, il baisse le taux de l'escompte de 4 à 3,25% et se préoccupe du dégrèvement des investissements (exonérations des biens d'équipement de 50 puis de 100 %) Dans son discours du 22 octobre 1953² devant l'assemblée, le président du conseil déclare "il est vrai que je suis attaché à tout système de production où les initiatives privées sont respectées et où l'effort individuel est justement récompensé". Joseph Laniel gouverne donc bien en libéral et favorise d'abord la reprise des investissements et encourage l'initiative privée. Il se préoccupe ensuite du social : en février 1954 il augmente tous les salaires de quinze francs de l'heure, réajuste les allocations familiales et réduit les impôts.

En matière de politique extérieure Laniel semble effacé devant la personnalité forte de Georges Bidault, spécialiste de la question. Mais Laniel se place tout de même nettement dans le camp de l'Alliance Atlantique devant le "danger rouge". En décembre 1953 il se rend à la Conférence des Bermudes où il doit rencontrer Truman et Churchill mais atteint d'une congestion pulmonaire, c'est Bidault qui prend les affaires en main. Sur la Communauté Européenne de Défense, Laniel considère qu'il faut "intégrer l'Allemagne pour éviter le danger d'une nouvelle armée allemande puissante" car il craint une nouvelle "conjonction germano-russe possible". Cependant, les problèmes se

¹ Vincent Auriol *Mon Septennat*, Témoins, Gallimard

² J.Laniel op.cit. page 186.

situent alors dans les colonies : alors que le Glaoui, pacha de Marrakech, marche sur le palais du sultan Mohammed Ben Youssef à Rabat, Laniel rappelle que le Maroc doit rester sous protectorat français³. Le départ en exil du Sultan à Madagascar sous la protection des autorités françaises suscite dans la métropole de nombreuses critiques. Laniel est en effet attaché à l'Empire (en 1947 il a patronné l'exposition ambulante sur la France d'Outre-mer à Lisieux). Sur la question indochinoise, Laniel souhaite, en 1953, placer la France en position favorable pour négocier politiquement. Selon lui, c'est le Général Navarre, commandant en chef en Indochine, qui serait responsable de l'installation du camp retranché de Dien-Bien-Phu. Il aurait été très critique envers cette initiative. Quand le Viêt-minh attaque le camp et que celui-ci est en difficulté, le gouvernement demande de l'aide aux américains qui posent comme condition la participation de la Grande-Bretagne aux opérations. Finalement les Américains n'apportent pas leur aide à la France et Dien-Bien-Phu chute le mai 1954. Le président du conseil en assume la responsabilité et son gouvernement est renversé le 12 juin 1954 sur sa politique extérieure.

Echec et retrait

Entre-temps Joseph Laniel, poussé par ses proches, se présente comme candidat à la présidence de la république pour succéder à Vincent Auriol qui ne souhaite pas se représenter. L'élection se fait par le Congrès à la majorité absolue. Il se réunit à Versailles le 17 décembre 1953. Laniel arrive largement en tête et il aurait été élu au huitième tour de scrutin président de la République Française si le président du congrès, André Le Troquer, avait compté les bulletins mentionnant "Laniel" sans prénom : c'est au nom de la confusion possible avec René Laniel (frère du Candidat) et sénateur de l'Orne que les bulletins ont été écartés. Ses proches, d'autres parts, subissent d'importantes pressions et les "magouilles" de couloir de René Laniel n'auraient pas eu les résultats escomptés. Finalement Joseph Laniel abandonne la partie et cède sa place à René Coty qui est élu au treizième tour⁴.

De 1954 à 1958 Laniel doit faire face à la maladie : il est touché par une grave crise de septicémie en septembre 1954. Il est aussi confronté aux problèmes financiers et doit vendre tous ses biens en Normandie : les usines Laniel, désormais désuètes sont fermées. La fortune de sa femme est engloutie en Amérique du Sud⁵. Joseph Laniel reprend alors une vie de simple député et fait quelques interventions à l'assemblée nationale : sur les affaires marocaines en septembre 1955, sur l'Algérie en réponse à Waldeck-Rochet, sur les allocations familiales en 1958. En juillet 1954, il assiste à la consécration solennelle de la Basilique de Lisieux (le 16 juillet), fête les quarante ans de la bataille de Verdun, en 1956, à Lisieux, assiste aux courses hippiques, aux fêtes communales⁶...

³ Joseph Laniel *Une année d'action gouvernementale ou la légende de l'immobilisme*, Conférence donnée à Caen le 24 juin 1955, compte-rendu imprimé par l'imprimerie Molière, Lisieux. A.D

⁴Episode relaté par Joseph Laniel et par Vincent Auriol.

⁵ Georgette Elgey Op. Cit.

⁶ *Le Lexovien Libre* A.D. 13T IV/51/4

Arrive la crise de mai 1958. Au moment du référendum sur la nouvelle constitution Joseph Laniel milite en faveur du Oui. Lors d'un discours prononcé à Vire le 7 septembre 1958 il déclare : "il faut un parlement (...) qui n'ait pas la prétention de peser tous les jours sur le pouvoir exécutif et d'empêcher celui-ci dans biens des cas, de fonctionner"⁷. Cet homme qui a fait les frais des défauts de la constitution précédente conclue ce discours par un "Vive De Gaulle, vive la République, vive la France". Le 7 novembre 1958 Laniel est une fois de plus candidat aux législatives pour l'arrondissement de Lisieux avec Bernard Drouet comme suppléant. Face à lui, Robert Bisson fait campagne dans le camp gaulliste et bat largement Laniel : c'est la fin du "règne" des Laniel, un règne qui a duré soixante deux ans.

Conclusion

La carrière politique de Joseph Laniel est exceptionnelle bien qu'inattendue : comme nous l'avons vu ce notable bas-normand qui se destinait à reprendre l'entreprise paternelle et à s'investir dans la vie publique locale est presque parvenu à l'échelon suprême du service de l'Etat. A ce titre, on peut regretter l'absence d'un conseil constitutionnel en décembre 1953.

Joseph Laniel est un député bas-normand qui a traversé une bonne partie du siècle : il a connu deux guerres mondiales, trois constitutions dont deux lorsqu'il est député. Quand il est battu en 1958, on peut aisément supposer que les électeurs ont choisi un homme plus jeune, jugeant que celui-ci appartenait désormais au passé. Il appartient au passé politique du pays : la Cinquième République apporte réellement un changement de régime alors que Laniel est quelque part un des produits du régime parlementaire précédent. En plus, on peut remarquer que l'homme n'est plus au courant des enjeux internationaux dès sa conférence donnée à Caen en 1955. En Basse-Normandie, les Laniel appartiennent aussi au passé économique de la région : les industries ont fermé, le Pays d'Auge se désindustrialise peu à peu dans les années suivantes jusqu'à un véritable déclin.

Joseph Laniel se retire donc de la politique en 1958 après un échec cuisant aux législatives. Il prend sa retraite et rédige ses mémoires loin de la Normandie. Il meurt à Paris le 8 avril 1975. Ses obsèques ont lieu à l'église Saint-Honoré-d'Eylau à Paris mais c'est dans le caveau familial de Lisores (Calvados) qu'il est enterré.

Stéphanie Bricon

⁷ idem

Bibliographie

Ouvrages généraux

Jean-François Sirinelli, *Dictionnaire de la vie politique française au XXème siècle*
PUF

Bernard Yvert, *Dictionnaire des ministres*, Perrin

Georgette Elgey, *Histoire de la Quatrième République, tome 2, La République des contradictions*, Les Grandes Etudes Contemporaines, Fayard.

Sur la Basse-Normandie

Jean Quellien, *Bleus, Blancs, Rouges: politique et élections dans le Calvados 1870-1939*, Cahier des Annales de Normandie, Caen 1996

Anne-Marie Fixot, *La Bourgeoisie industrielle en Basse-Normandie. Un siècle et demi de désindustrialisation de la fin de l'Ancien Régime à la Seconde Guerre Mondiale*.
Thèse de Doctorat, Université de Caen, 1981.

Mémoires

Joseph Laniel, *Jours de gloire et jours cruels*, Presse de la Cité, Paris 1971.

Paul Reynaud, *Mémoires : tome 1, Venu de ma montagne; tome 2 Envers et contre tous*, Flammarion.

Vincent Auriol, *Mon Septennat*, Gallimard.

Sources

Bibliothèque municipale de Caen

Le Lexovien, quotidien : Per 16MCF

Archives départementales du Calvados

3M463 : Elections législatives de 1924

3M471 : idem 1932 et 1936

3M579 : Elections cantonales 1919

3M610 : idem 1931

3M603 : idem

3M618 : idem 1937

13TIV/34/2 et 3 : Les Quat'cantons 1919-1921

13TIV/52/4 : Lisieux Liberté 1946

13TIV/51/4 : Le Lexovien Libre 1954-1958

Archives départementales de l'Orne

Registre d'Etat Civil de la commune de Vimoutiers.

Archives personnelles de M. J. Maneuvrier

La Revue illustrée du Calvados, juillet 1910

L'Illustration Economique et Financière, supplément au numéro du 25 juillet 1925.

La toile de Vimoutiers, Catalogue de la Maison Laniel 1906

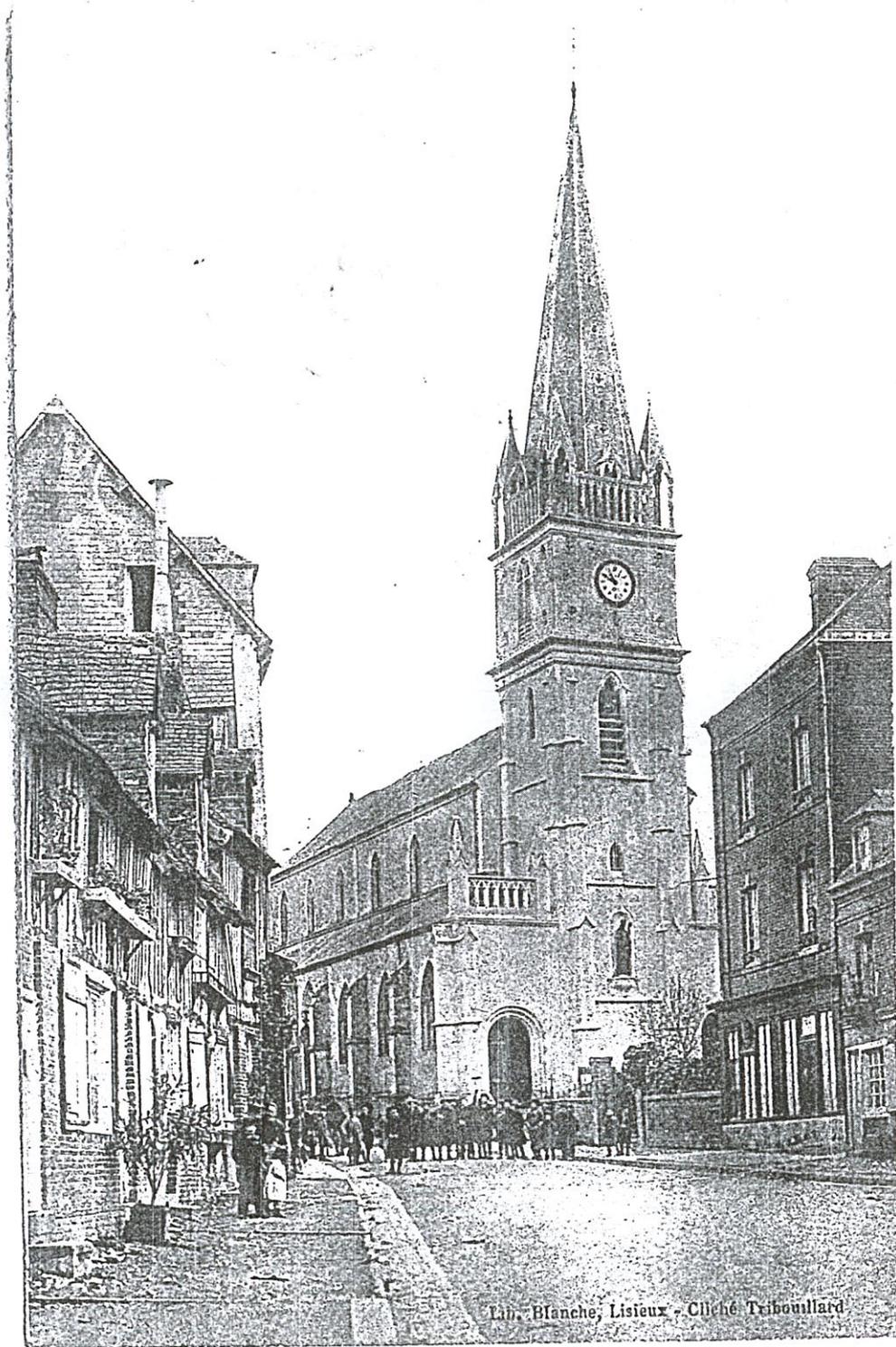
La toile de Vimoutiers, article de Jean Bard.

Archives personnelles de M. D. Deshayes :

Bail et traité passé le 19 décembre 1841 entre M. Marie et MM. Laniel, père et fils.

Le Normand, 3 mai 1839, Acte constitutif de la société Laniel-Fontaine

Le Normand, le 29 septembre 1849, constitution de la Société Laniel.



L'église de Livarot avec l'horloge....

Histoire d'horloge à Livarot en 1892

Extrait du Journal " Le Normand " du mercredi 10 février 1892.

On nous écrit de ce bourg :

Monsieur le Directeur,

Mercredi dernier, sept personnes arrivaient en gare de Livarot pour prendre le train de 11 heures 45 . Il était en gare (le train), le guichet était fermé, et dans la salle retentissait l'appel ordinaire : *les voyageurs pour Mesnil-Mauger en voiturrre !*

Stupéfaction générale ! les voyageurs s'étaient fiés à l'horloge de l'église et elle était en retard de 12 minutes !... Aussitôt ce ne sont que des cris de toutes parts :

Mais Monsieur, nous n'avons pas de billet.

Ah ! mon Dieu ! disent les dames, nous n'allons pas partir.

Un voyageur de commerce crie à propos de ces bagages qui vont rester.

On frappe au carreau du guichet au risque de le casser. C'est un tohu-bohu général qui ne cesse qu'à l'arrivée de notre chef de gare. Très complaisant du reste, comme toujours, il ouvre le guichet, tout le monde aussitôt demande des billets, l'un pour Caen, l'autre pour Paris, etc, etc...

"Mais attendez donc un peu ne parlez pas tous à la fois vous auriez du venir plus tôt dit le chef de gare.

- Mais Monsieur, c'est la faute de l'horloge du bourg, elle est en retard d'un quart d'heure.

- Tant pis, cela ne me regarde pas répond le chef de gare.

- Un autre ajoute "tout ça c'est la faute au père Brise -minute, il n'en fait jamais d'autre" !

Telle est la photographie de cette petite scène.

Nous voilà tous en wagon, et naturellement la conversation ne tarit pas sur notre fameuse horloge. Elle se déroule sur les conséquences de son irrégularité, chacun dit son mot et on raconte à son sujet beaucoup de choses.

C'est d'abord de son habile mécanicien qu'il s'agit. Il touche, dit-on, 180 francs par an pour la remonter chaque jour et la mettre à l'heure. Mais comme il est d'un grand âge, il a chargé sa servante de ce soin après lui avoir donné des leçons de mécanique et de réglage. Eu égard à la manière dont elle s'acquitte de ce service, ces 180 F sont assurément exagérés !

Ensuite, c'est de notre maire et de nos conseillers qui sont impuissants auprès de notre vieil horloger, pour obtenir la marche régulière de l'horloge. "Ce bonhomme n'est plus dans le mouvement mais voyez vous, il faut encore le ménager, car il paraît qu'il connaît une petite pièce grande comme une centime (sic), qui une fois ôtée, empêchera le mécanisme de fonctionner, et d'après lui, nul ne serait capable de voir où est le désarroi ! Voyez vous ça ?..."

Puis on parle des conflits qui se produisent entre notre curé qui veut que les enfants arrivent au catéchisme et notre estimé instituteur qui règle ces travaux scolaires, ces entrées, ces sorties, sur l'heure légale, l'heure de Paris, en un mot l'heure de la gare. On s'occupe aussi des parents qui, consultant l'horloge publique, conduisent ou envoient leurs enfants trop tard à l'école, ce qui est pour eux un ennui permanent.

On parle aussi du bureau de poste, dont le sympathique Receveur suit nécessairement l'heure de Paris, l'heure légale ; souvent il arrive que des habitants et des étrangers consultant notre horloge, arrivent trop tôt ou trop tard devant le bureau. Qu'en résulte t il ? Un chargement reste, un télégramme ne peut partir.

Nous voici bientôt à Mesnil-Mauger, un voyageur de commerce aimant à rire, propose de faire une collecte pour acheter une caisse d'*huile antique extra*, destinée à graisser ferme les mollets raidis de notre remonteur d'horloge, afin de leur redonner *la souplesse des premiers temps*. Un rire homérique répond à sa proposition.

“C'est égal, nous dit-il, voilà dix ans que je viens à Livarot et il n'y a que dans cet endroit qu'on voit une horloge publique marquer constamment une heure inexacte, aussi est-elle entrain de devenir légendaire : Melun a ses anguilles, Domfront son pendu, Falaise sa lanterne, Livarot aura son horloge !”

Quand nous l'une quitté un de mes voisins me dit : “voilà un petit monsieur qui se moque gentiment de nous autres.”

-Ma foi, lui répondis-je, il en a tout l'air”.

Et vous lecteur qu'en pensez vous ?

Un vieil abonné

*

Journal “Le Normand”. Edition du samedi 13 février 1892

Nous recevons la lettre suivante avec prière de l'insérer :

Livarot le 13 février 1892

Monsieur le Rédacteur,

En réponse à l'article publié contre moi, dans votre journal au sujet de l'horloge de Livarot, je dois d'abord dire, qu'au lieu de se cacher sous le voile de l'anonyme, l'honorable fonctionnaire auteur de ces lignes un peu enfantines pour un ancien maître d'école, eût mieux fait de signer son nom.

Car, tout le monde a vu d'où venaient la critique et les louanges qu'il s'adresse. Et lui même, donc, est-il toujours infaillible dans son service ? N'aurait-on pas des reproches à lui adresser ? Ce qui est facile de voir, c'est qu'il voudrait bien que ma place et le 180 F qu'elle comporte fussent donné à l'un de ses amis qui ne serait pas fâché de voir s'augmenter encore cette modique somme.

Quant à l'achat de graisse pour mes mollets, je crois qu'il ferait mieux de la prodiguer à la jambe de l'ami aspirant à mon emploi. Boiteux de sa nature et nouvellement marié, cela lui serait plus commode et agréable de marcher comme tout le monde. Et l'honorable fonctionnaire en question serait cité pour cette cure inespérée.

Je compte sur votre sur votre loyauté et votre bienveillance habituelle pour insérer ces lignes dans votre prochain numéro.

Et je suis avec respect, Monsieur le Rédacteur, votre très humble serviteur.

*

Journal "Le Normand" - Edition du lundi 20 février 1892

Livarot. - On nous écrit de ce bourg :

- "Ne jugez ni les gens, ni les écrits sur l'apparence, car vos suppositions vous conduiront souvent à l'erreur et à la malveillance !"

Monsieur le Directeur,

En ce temps là, V... dit à Catherine, sa servante : il est midi, va-t-en remonter l'horloge de l'église ; et aussitôt :

*La servante simple et docile
Ne balance pas un instant ;
Vers l'église d'un pas tranquille
elle s'avance lentement.*

Puis gravissant les marches nombreuses, étroites et raides de l'escalier qui conduit au clocher de Livarot. Un peu essoufflée, elle y arrive enfin. Se reposer un instant, n'était pas de trop, c'est ce qu'elle fit. Mais, hélas ! son repos fut de trop longue durée et mal lui en prit car un des habitués de l'église, qui ignorait sa présence, ferma la porte de l'escalier à clef et s'en fut, la clef dans sa poche.

La voilà donc prisonnière ; impossible de sortir, ses coups dans la porte, ses cris répétés, tout est inutile, personne ne peut l'entendre ; mais rassurez vous, cet escalier ne sera pas son tombeau !

Pendant que cette infortunée se livre ainsi à son désespoir, son maître prépare tranquillement le dîner commun, avec tout le calme que donne à la conscience la satisfaction du devoir accompli ; tripes, gras fromage, cidre nouveau, tout est là !.

Le bonhomme fait mijoter ses tripes, le fond de ses narines en goûte le parfum, sa langue, qui caresse ses lèvres fréquemment, atteste ses désirs ; sa lurette en a comme un frisson de plaisir et son petit bidon danse d'aise sous son gilet, il attend Catherine.

Lorsqu'un cri, tout à coup, suivi de mille cris
Vient d'un calme si doux retirer ses esprits...

Il se trouble, il regarde, on frappe à sa porte, il ouvre, ouvrez, qui a-t-il donc ?

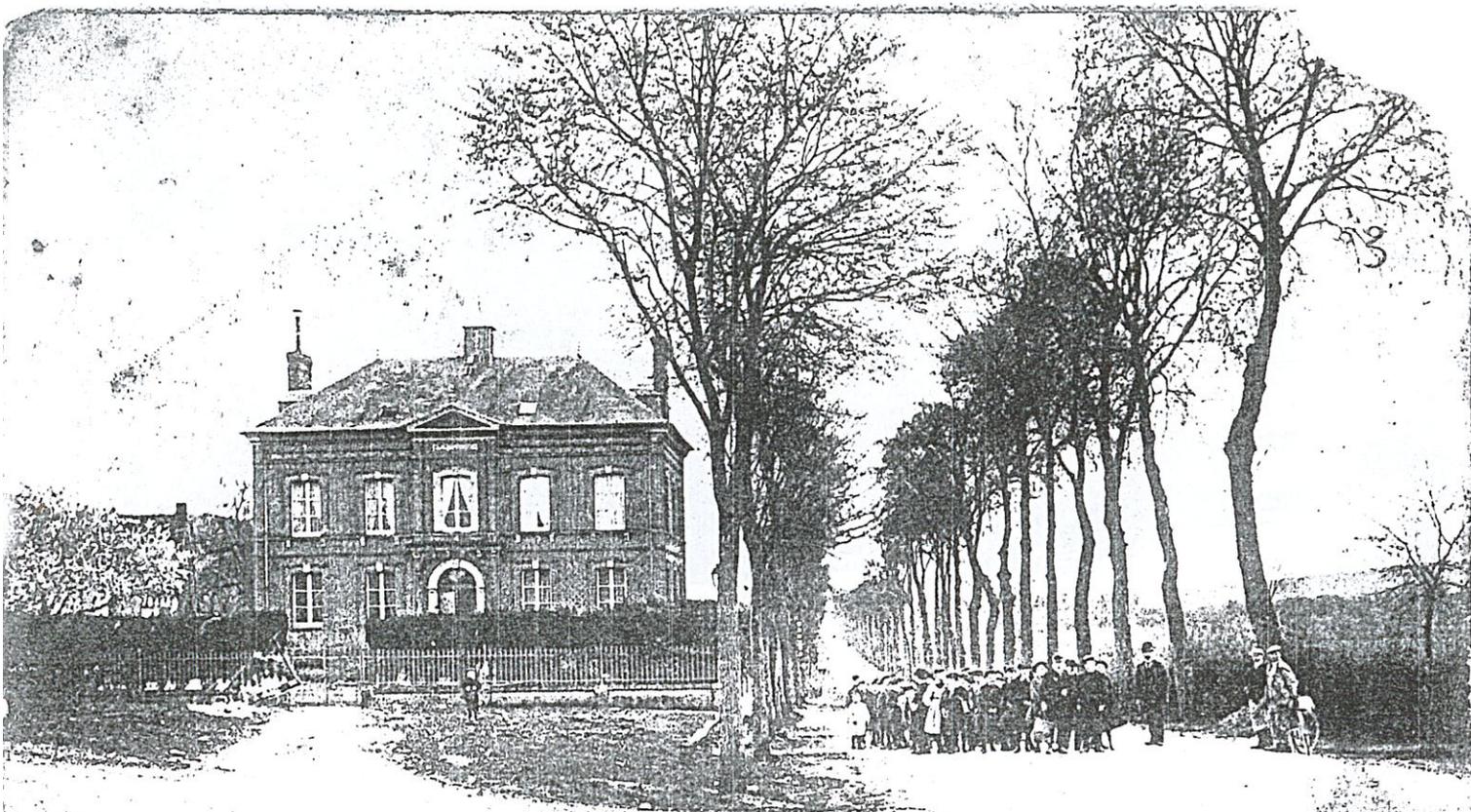
Il y a, disent voisins et voisines, que votre servante est enfermée dans le clocher, la voudrez vous là haut ?

Ajustant aussitôt ses lunettes, il aperçoit Catherine dans une lucarne du clocher, agitant sa tête et ses bras comme un ancien télégraphe en faisant des appels désespérés. La délivrer et la rendre à la liberté, ce fut l'affaire d'un moment ; elle jura, mais un peu tard qu'on ne l'y prendrait plus.

Voilà nos gens rejoints et je laisse à penser combien de plaisir (les tripes aidant) ils payèrent leur peine, le dîner était là.

*Ami, heureux ami, êtes-vous horloger ?
Faites vous même chaque semaine
Le service qu'on vous a chargé
De faire. Et surtout, point de haine
Contre le fonctionnaire ni contre le boiteux ;
Conduisez vous comme eux.
Changez de confident
Trop longue est sa dent.
Remontez votre horloge, vous êtes payé pour ça,
Donnez nous l'heure exacte !...Allons nous verrons ça*

Un célibataire



LIVAROT. - Pensionnat de Garçons et Route de Vimoutiers

E. ROUSSEL, ÉDIT., ARGENTAN - CLICHÉ D.

Environs de St PIERRE-sur-DIVES (Calvados)
St-MARTIN-de-FRESNAY



Landais, ruraliste

Registre des délibérations

de la commune de Saint-Martin-de-Fresnay

du 23 septembre 1789 au 19 août 1793 (II)¹⁶

L'année 1790

Constitution d'un Conseil général de la commune élection du maire, de deux officiers municipaux et de six notables

Aujourd'hui dimanche vingt et un février mil sept cent quatre vingt dix à l'issue et sortie des vespres de la paroisse de Saint-Martin-de-Fresnay¹⁷ dans l'église de la dite paroisse, les citoyens actifs, en conséquence du décret de l'Assemblée nationale en date du mois de décembre 1789 et de la convocation faite tant par publication que par affiches, se sont formés en assemblée où étaient présents Me Jean Breard¹⁸, curé, Me François Hébert¹⁹, aussi curé, des sieurs François Fontaine, François Cailloüé, F. Lyrondel, J. Perrine, La Riviere, Le Normand, Bertheaume, P. Chemin, F. Labbé, J. Le Normand, Ive Chemin, G. Perrine, N. Chemin, Jacques Mouriere, A. Le Normand, F. Chevalier, François Labbé, C. Ouin, P. Scelle, Jacques Le Monnier, L. Scelle, G. Cosme, L. Ouin, P. Peulvey, N. Le Miere, Jacques Le Miere, Jacques Duval, J. B. Le Boucher, J. Fayel, L. Quetier, J. Peulvey, F. Cailloüé, L. Doucet, F. Le Fevre, N. Ouin, P. Besley, N. Peschet, N. Aumont, Barbedienne, Jacq. Morain, L. Scelle, C. Blondel, N. Le Maitre, J. Lasne,

¹⁶ La première partie de ce registre, conservé dans les archives de la Société historique de Lisieux, a été publiée dans le bulletin H.T.P. de mars 1998, n°61

¹⁷ Saint-Martin-de-Fresnay, commune associée de L'Oudon depuis 1973, canton de Saint-Pierre-sur-Dives

¹⁸ Le 1^{er} février 1775, la nomination à la cure de Saint-Martin-de-Fresnay, 1^{ère} portion appartenant au seigneur du lieu, noble dame Louise Thérèse de La Martellière, veuve de Messire Guillaume de Panthou, chevalier seigneur et patron d'Ecots, Montviette, Saint-Georges, La Gravelle, Saint-Martin-de-Fresnay, Le Homme et autres lieux, ancien capitaine au régiment de Piémont, nommé à la dite cure de Saint-Martin-de-Fresnay, vacante par la mort de Me Robert Dubois, dernier titulaire, la personne de me Jean Bréard, vicaire d'Ussy, diocèse de Sées. Le 26 février 1775, le sieur Bréard prend possession de la cure de St Martin, 1^{ère} portion, en présence de Me Pierre Barbedienne, curé de la 2^{ème} portion, Thomas et Jacques Bertheaume, père et fils, marchands, demeurant au dit lieu et autres témoins.

¹⁹ Le 2 octobre 1787, Me François Hébert, prêtre, curé de la paroisse de Saint Pierre de Villers-en-Ouche, prend possession de la cure de Saint-Martin-de-Fresnay, 2^{ème} portion, dont il a été pourvu par Monsieur frère du Roi. Fait et passé en présence de Me Jean Bréard, curé de la 1^{ère} portion ; Me Guillaume-Joseph Mutrel, prêtre desservant la 2^{ème} portion ; Jacques Vaudin, maître d'école, demeurant en la dite paroisse et autres témoins. (Piel, Inventaire historique des actes transcrits aux Insinuations ecclésiastiques, tome V, registre XLII-3, page 745)

Dans laquelle assemblée ayant été exposé par le citoyen chargé par les officiers municipaux au terme du dit décret, la municipalité de la dite paroisse actuellement en exercice est supprimée est qu'il est enjoint à la dite paroisse d'en former une autre composée relativement au nombre de la population qui ne se monte pas cinq cents âmes ; d'un maire et de deux officiers municipaux, de nommer en sus un procureur de la commune et six notables qui avec le Maire et les deux autres Officiers municipaux formeront le conseil général de la commune ; ayant été lu par les citoyens tant le décret que l'instruction jointe proclamée par sa majesté en date de décembre dernier et en outre ayant enfin été expliqué la manière avec laquelle se doit tenir la présente assemblée et la manière et les formes avec lesquelles l'élection doit se faire ; les citoyens actifs ont procédé à la dite élection ainsi qu'il en suit :

1° pour nommer le président et le secrétaire de l'assemblée il a été fait deux tours de scrutin, un tour de scrutin pour chaque, dont les billets ayant été dépouillés et vérifiés par Louis Quétier, François Lyrondel, et Charles Ouin les trois plus anciens d'âge sachant lire et écrire il s'est trouvé que la pluralité relative des suffrages s'est réunie en faveur de Me François Hébert pour président et Me Jean Bréard pour secrétaire de l'assemblée ce que ce que les dits sieurs ont accepté.

2° Ensuite il a été, en vertu d'un autre décret de l'assemblée nationale du 29 et 30 décembre dernier, prêté et prononcé par M. le président et le secrétaire en présence de l'assemblée et par les membres de l'assemblée entre les mains de M. le Président le serment suivant : *« nous jurons de maintenir de tout notre pouvoir la constitution de royaume, d'être fidèle à la nation, à la loi et au roi, de choisir en notre âme et conscience les plus dignes de la confiance publique et de remplir avec zèle et courage les fonctions civiles et politiques qui pourront nous être confiées »*.

3° pour la nomination des trois scrutateurs qui ouvriront et vérifieront les billets subséquents, il a été fait un tour de scrutin de liste dont les billets ont été dépouillés et vérifiés par les dits trois plus ancien d'âge, il s'est trouvé que la pluralité des suffrages s'est réunie en faveur des sieurs Barbedienne, Bertheaume et Aumont, lesquels en conséquence ont été élus scrutateurs, ce qu'ils ont accepté

4° pour la nomination du maire il a été fait un tour de scrutin individuel dont les billets ayant été dépouillés et vérifiés par les trois scrutateurs, il s'est trouvé que la pluralité absolue des suffrages s'est réunie en faveur du sieur Thomas Bertheaume lequel en conséquence a été élu maire de la dite paroisse ce qu'il a accepté.

5° Pour la nomination des deux autres officiers municipaux, il a été fait un tour de scrutin de liste double dont les billets ont été dépouillés et vérifiés, la pluralité relative des suffrages s'est réunie en faveur des sieurs Barbeienne et Peschet, lesquels en conséquence ont été élus officiers municipaux de la dite paroisse et proclamés dans cet ordre à raison du plus grand nombre des suffrages par les officiers municipaux en exercice, ce que les dits membres ont accepté.

6° La nomination du procureur, il a été fait un tour de scrutin individuel dont les billets ayant été vérifiés par les trois scrutateurs, il s'est trouvé que la pluralité absolue des suffrages s'est réunie en faveur du sieur François Juillien Le Sénéchal lequel en conséquence a été élu procureur de la commune de la dite paroisse.

7° Pour la nomination des six notables il a été fait un tour de scrutin de liste double dont les billets ont été dépouillés et vérifiés par les scrutateurs, il s'est trouvé que la pluralité des suffrages s'est réunie en faveur de sieurs Nicolas Aumont, Charles Ouïn, Pierre Bonnemer, François Lyrondel, Louis Doucet et Jean Fayel, lesquels en conséquence ont été élus notables de la dite paroisse pour, avec le maire et les officiers municipaux composer le Conseil général de la commune ce qu'ils ont accepté.

Dont acte, lecture faite les membres de cette assemblée ont signé et se sont incontinent séparés

Nomination d'un trésorier et d'un secrétaire

Aujourd'hui vingt cinq mars 1790, dans l'assemblée des citoyens actifs de la paroisse de Saint-Martin-de-Fresnay convoquée en la manière accoutumée et tenue dans l'église de la dite paroisse, il a été, en présence de la commune, prêté par les officiers municipaux nommés par la délibération du 21 février dernier et entre les mains de Me Hébert président le serment dans la formule suivante et ensemble Me François Juillien Le Sénéchal qui a accepté la charge de procureur de la commune et le sieur Pierre Bonnemer l'un des notables, ont aussi prêté le même serment dans ces termes : « Nous jurons de maintenir de tout notre pouvoir la constitution du Royaume, d'être fidèles à la nation, à la loi et au roi et de remplir avec zèle et courage les fonctions civiles et politiques qui nous sont confiées. »

Tous les officiers municipaux ont nommé d'une voix unanime le sieur François Fontaine pour trésorier ce qu'il a accepté, laquelle nomination a été faite par le Conseil général de la commune.

Il a été également nommé par le dit Conseil général de la commune pour greffier François Cailloué.

Et il a été arrêté par le dit conseil qu'il sera incessamment loué un appartement aux frais de la commune pour tenir le greffe de la municipalité et ont signé après lecture.

Vente aux enchères d'arbres appartenant à la commune

Aujourd'hui lundi vingt cinq avril 1790, , dans le Conseil général de la commune assemblé à l'issue des vespres, ayant été représenté par François Julien le sénéchal, procureur de la commune, qu'il était nécessaire d'émonder quelques arbres appartenant à la commune et ayant la conséquence, a été fait les annonces pour adjuger ce jourd'hui au plus offrant et dernier enchérisseur les dites émondes, nous officiers municipaux avons procédé à la dite adjudication ainsi qu'il suit :

Il a été annoncé au public assemblé, les émondes d'un vieux petit chêne têtard, de deux vieux osiers sur une mare, de onze osiers vis à vis Jacques Scelle, de deux ormeaux vis à vis Barbedienne, de deux petits ormeaux vis à vis du champ Cailloüé, 'un orme, d'un chesne, d'un petit chêne, d'un petit érable et un petit orme vis à vis du Peulvey, d'un orme vis à vis du parquet ou la cour de M. Laissier, de deux autres ormes proches d'une pépinière , de cinq ormes vis à vis de Madame Allix Letour situé sur la forêt de cette paroisse.

Pour être les dites coupes pour être vendues et adjudgées au plus offrant et dernier enchérisseur à la charge pour l'adjudicataire de faire les émondes dans quinze jours suivant l'usage et de payer le prix de l'adjudication entre les mains du sieur Fontaine trésorier toutefois et quante après la livraison. Sous ces conditions dont lecture a été donnée, les émondes ont été portées à prix par :

Michel Dubois	10 livres
Thomas Le Normand	15 livres
Jean Fayel, fils,	18 livres
Thomas Le Normand	19 livres 15 sols

Et vu que personne n'a voulu surenchérir, nous avons du consentement du Président de la commune vendu et adjudgé au dit Thomas Le Normand, fils, journalier, demeurant en cette paroisse, les émondes, moyennant la somme de dix neuf livres quinze sols et aux charges ci-dessus.

Prix de la journée de travail

Aujourd'hui sept avril 1790 au greffe de la municipalité, vu qu'il est nécessaire au terme du décret de l'Assemblée nationale du 15 janvier dernier et des lettres patentes de sa majesté du lendemain, de régler la quotité du prix des journées de travail de cette paroisse, nous avons du consentement du procureur de la commune réglé le prix de chaque journée de travail à 15 sols et ce pour former le tableau des citoyens actifs de cette paroisse.

Tableau des citoyens actifs

Aujourd'hui 8 avril 1790, nous avons fait le tableau des citoyens actifs ainsi qu'il suit :

Tableau des citoyens actifs de la paroisse de Saint-Martin-de-Fresnay en conséquence du décret de l'assemblée nationale du 22 décembre dernier et des lettres patentes de sa Majesté du mois de janvier suivant, lequel tableau est divisé en deux classes. La première comprend les noms des citoyens actifs éligibles et l'autre des citoyens actifs non éligibles.

Citoyens actifs éligibles

- 1 – Jean Bréard, curé de la première portion
- 2 – François Hébert, curé de la seconde portion
- 3 – Jean François Philippe de Fresnay, seigneur de la Rivière
- 4 – François Julien Le Sénéchal, notaire
- 5 – Charles Ouïn
- 6 – Charles Blondel
- 7 – François Le Chevalier
- 8 – François Lyrondel père
- 9 – François Labbé, toilier
- 10- François Lefevre
- 11- Jacques Morière, fils
- 12- François Labbé, maréchal
- 13- François Cailloüé, boulanger
- 14- François Cailloüé, boucher
- 15- François Lyrondel, fils
- 16 – François Fontaine
- 17 – François Le Roux
- 18 – Guillaume Cosme
- 19- Georges Perrine
- 20- Henry Dandeville
- 21- Jean Baptiste Lasne
- 22 – Jean Fayel
- 23 – Jacques Duval dit Bignon
- 24 – Jacques Scelles
- 25 - Jean Baptiste Le Boucher
- 26 – Jacques Le Monnier

- 27 – Jacques Morain
- 28 – Jacques Moriere, boucher
- 29 – Jacques Nicolas Peschet
- 30 – Jean Lasne
- 31 – Jean Perrine
- 32 – Jean Germain
- 33 – Jacques Moriere, bourlier (bourrelier)
- 34 – Jean Ouilly
- 35 – Jean Ouïn
- 36 – Jacques Germain
- 37 – Jacques Ouïn
- 38 - Jacques Marie
- 39 – Dionis La Riviere
- 40 - Louis Quettier La Couture
- 41 – Louis Quettier fils Pierre
- 42 – Louis Scelle
- 43 – Louis Besnard, charpentier
- 44 – Louis Doucet
- 45 – Louis Besnard, fermier
- 46 – Louis Ouïn
- 47 – Michel Le Mire
- 48 – Nicolas Gueret
- 49 – Nicolas germain
- 50 – Nicolas Chemin
- 51 – Nicolas Aumont
- 52 – Nicolas Ouïn
- 53 – Pierre Dubois
- 54 – Pierre Peulvey
- 55 – Pierre Morin
- 56 – Pierre Scelle
- 57 – Pierre Besnard
- 58 – Pierre Bonnemer
- 59 – Pierre Angerville
- 60 – Pierre Chemin
- 61 – Pierre Bisson
- 62 – Pierre Barbedienne
- 63 – Pierre Robillard
- 64 – Pierre Besley
- 65 – Thomas Bertheaume
- 66 – Ives Chemin
- 67 – Toussaint Delaunay
- 68 – Jean Baptiste Labbé

Citoyens actifs non elligibles

- 69 – Aimable Jouquain
- 70 – François bonnemer
- 71 – François Dubois
- 72 – Jacques Quettier
- 73 – Jacques Le Miere

- 74 – Jean Le Normand
- 75 – Louis Scelle fils Louis
- 76 – Nicolas Ouïn fils Charles
- 77 – Nicolas Blondel
- 78 - Thomas Le Normand, père
- 79 – Thomas Le Normand, fils
- 80 – Pierre Scelle fils Pierre
- 81 – Joseph Peschet

Le présent tableau a été ainsi fait par nous dits officiers municipaux et notables de cette paroisse le dit jour huit avril mil sept cent quatre vingt dix.

Etat des biens nouvellement imposables appartenant aux ci-devant privilégiés

Aujourd'hui 11 avril 1790, au greffe de la municipalité a été fait l'état suivant :

Etat des biens nouvellement imposables de la paroisse de Saint-Martin-de-Fresnay appartenant aux ci-devant privilégiés :

La cure de Saint-Martin-de-Fresnay

Première portion :

- un presbytère et autres bâtiments ne produisant pas de revenu
- une petite cour d'environ une vergée²⁰ valant 20 livres de revenu
- un petit jardin d'environ cinq perches²¹ valant 6 livres de revenu
- un petit pré d'environ 20 perches valant 8 livres de revenu
- environ 5 acres²² et demi de terre labourable valant 65 livres
- les grosses et menues dîmes²³ valant 550 livres de revenu
- rentes actives 25 livres par an
- le tout formant un total de 774 livres par an.

Deuxième portion

- un presbytère et autres bâtiments ne produisant pas de revenu
- une petite cour d'environ une vergée et demie valant 30 livres de revenu
- un petit jardin contenant environ 7 perches valant 8 livres de revenu
- environ 6 acres de terre labourable valant de revenu 180 livres
- les grosses et menues dîmes valant 550 livres de revenu

²⁰ vergée, ancienne mesure agraire valant 40 perches

²¹ perche, ancienne mesure agraire correspondant à 1/100^e d'arpent qui valait approximativement suivant les régions, entre 35 et 50 ares .

²² acre, ancienne mesure agraire valant, suivant selon les paroisses entre 40 ares et 1 ha. La mesure la plus courante correspondant à 0,8072 ha.

²³ selon le droit canon, la dîme est prélevée sur tous les produits des champs et des jardins, sur les produits du bétail, sur les profits de la pêche et des moulins à eau et à vent, sur les bénéfices du commerce e l'industrie, de la chasse, et même du métier militaire ». Mais très vite les dîmes sont restreintes aux dîmes réelles portant sur les fruits de la terre et des troupeaux. On distingue : 1) les grosses dîmes sur les revenus les plus importants : froment, seigle, orge, avoine et vin ; 2) les menues dîmes sur les légumes et les fruits des arbres (appelées aussi vertes dîmes)

- rentes actives 25 livres par an
- le tout forme un total par an de 793 livres

Un petit bois taillis appartenant au bénéfice cure de Saint-Georges-en-Auge d'environ une demie acre valant 10 livres de revenu.

Le bois de Malicorne valant environ 1000 livres de revenu appartenant à Monsieur frère du Roy.

Le présent état fait par les officiers municipaux et notables de Saint-Martin-de-Fresnay soussignés le dit jour 11 avril 1790.

Horaires des séances et audiences de la municipalité

Aujourd'hui treize avril mil sept cent quatre vingt dix au greffe de la municipalité le Conseil général de la commune, Me François Julien Le Sénéchal, notaire et procureur de la commune a dit

Messieurs

Par le choix de vos concitoyens que je représente ici vous êtes appelés à concourir à la nouvelle administration du Royaume, la répartition des impôts vous est confiée ; vous êtes provisoirement juges compétents des faits de police. Sans doute, vous remplissez vos fonctions avec tout le soin, le zèle et l'activité dont vous êtes capables ; mais pour le bien de l'ordre, pour rendre la justice qui dépendra de vous, pour recevoir les plaintes du public et ses rapports, ceux de lui procureur de la commune ou de quelqu'un d'entre vous, pour qu'enfin chacun des membres de la municipalité et des notables soit dûment averti du moment de vos délibérations, il est nécessaire et urgent de déterminer et fixer les lieux jours et heures de vos séances. C'est pourquoi, le dit procureur de la commune a requis que les séances et audiences de la municipalité soient tenues au greffe chez le sieur François Denis Cailloué, boucher de cette paroisse de Saint-Martin-de-Fresnay tous les dimanches et fêtes à l'issue des vêpres et tous les mardis non fêtés, chaque semaine, à sept heures du matin dans l'été et à huit heures du matin dans l'hiver et que dans les audiences ou séances du mardi les affaires de police soient jugées ; en outre le dit procureur de la commune a requis que sur ce notre délibération ou sentence soit lue, publiée et affichée partout où besoin sera. Sur quoi faisant droit, le Conseil général de la commune a arrêté et décidé que les séances ou audiences de la municipalité seront tenues au greffe de la municipalité chez le sieur François Denis Cailloué, boucher de cette paroisse tous les dimanches et fêtes à l'issue des vêpres et tous les mardis de chaque semaine à sept heures du matin dans l'été et à huit heures du matin dans l'hiver et que dans les séances ou audiences du mardi, les affaires de police seront jugées. Le tout sans préjudice des autres séances particulières quand besoin sera en outre le dit conseil a arrêté et décidé qu'à la diligence du procureur de la commune, la présente sera lue publiée et affichée partout où besoin sera.

Lettres patentes et proclamations du roi

Aujourd'hui 20 avril 1790 se sont assemblés au greffe de la municipalité les officiers d'icelle et ont ordonné les enregistrements suivants :

1° lettres patentes du Roi sur décret de l'Assemblée nationale du 15 janvier, 16 et 26 février qui ordonnent la division de la France en 83 départements ; donné à Paris le 4 mars 1790.

2° Proclamation du Roi sur le décret de l'Assemblée nationale concernant le serment à prêter par les gardes nationales du 7 janvier 1790 et sanctionné le 16 mars.

3° Lettres patentes du Roi sur le décret de l'Assemblée nationale du 17 mars 1790 concernant l'aliénation à la municipalité de Paris et à celles du royaume de 400 000 000 de biens domaniaux et ecclésiastiques.

4° Enfin proclamation du Roi sur un décret de l'Assemblée nationale du 28 février 1790 concernant l'armée.

Lettre patente du Roi concernant la chasse

Aujourd'hui mardi 8 juin 1790, huit heures du matin, au greffe de la municipalité, le Conseil général de la commune étant, étaient présents MM. Bertheaume, Barbedienne et Peschet officiers municipaux de Saint-Martin-de-Fresnay, Lirondel, Fayel père et Bonnemer, notables.

Les officiers municipaux en présence et du consentement du Procureur de la commune ont enregistré et ordonné l'exécution selon la forme et teneur du décret de l'Assemblée des seize articles des vingt deux, vingt trois et vingt huit avril dernier et des lettres patentes du Roi du trente du même mois concernant la chasse.

En vertu du dit décret le Conseil général de la commune a établi et nommé pour garde-champêtre de la susdite paroisse de Saint-Martin-de-Fresnay, Louis Selle père de cette paroisse à ce présent et acceptant ; en conséquence ledit Selle a prêté le serment entre les mains des dits Officiers municipaux de se bien et fidèlement acquitter des fonctions qui lui sont confiées en observant les décrets, ordonnances et règlements.

Plainte pour dégradations volontaires et coups

Aujourd'hui 8 juin 1790, au greffe de la municipalité, étaient présents le sieur Barbedienne l'un des Officiers municipaux et le procureur de la commune, s'est présenté le sieur François Fontaine, marchand de cette paroisse, lequel s'est rendu plaignant contre Jacques Nicolas Faudraps habitant de cette paroisse, disant que le dit Faudraps a déclos les héritages de lui dit sieur Fontaine, cassé et enlevé les clôtures ; que le dit Faudraps a voulu attenter de maltraiter le dit sieur Fontaine de coups de pierre ; a tenté également de maltraiter l'épouse du dit Fontaine à coups de pelle et lui a jeté de la boue ; qu'il a engagé une autre personne d'aller dans le jardin dudit sieur Fontaine pour voler ses choux pomme, qu'enfin il craint pour lui et pour ses propriétés le dit Faudraps, pourquoi il requiert la municipalité de faire sur ce qu'il appartiendra en conséquence des décrets et règlements, lecture faite et signé.

Election d'un maire

Aujourd'hui 29 août 1790, à l'issue et sortie des vêpres de la paroisse de Saint-Martin-de-Fresnay, se sont assemblés extraordinairement dans l'église les citoyens actifs de la dite paroisse pour procéder à la nomination d'un nouveau Maire attendu que le sieur Bertheaume ci-devant Maire est aujourd'hui administrateur du district. En conséquence du décret de l'Assemblée nationale en date du 12 novembre dernier, les dits citoyens après la convocation faite tant par publication au prône que par affiche à la porte de l'église, se sont assemblés. Etaient présents Me Jean Breard, curé de la première portion, Me Hebert, curé de la seconde portion, François Julien Le Senechal, procureur de la commune, Jean Baptiste Lasne, Jacques Nicolas Peschet, Pierre Bonnemer, François Fontaine, Jean Baptiste Le Boucher, Nicolas, Louis, Jean Ouin, frères, François Labbé, Jean Fayel, François Le Chevalier, Jacques Duval, Pierre Chemin, Nicolas Gueret, Pierre Selle, Louis Selle fils, Louis Quetier, Jacques Moriere, Jacques Marie, François Labbé, François Cailloué, Pierre Angerville, Michel Le Miere, Pierre Benard, Jacques Selle, Pierre Bisson, Louis Pierre Barbedienne, Charles Dionis La Riviere, dans laquelle assemblée il a été procédé à la nomination du président et du secrétaire et le résultat des voix a été que Mr Hebert curé du lieu a été choisi par continuation pour président et Mr Breard curé aussi de la dite paroisse pour secrétaire. Ensuite il a été procédé à la nomination de trois scrutateurs et le résultat a été, à l'unanimité des voix que les sieurs Bonnemer, boulanger, Le Senechal, Peschet ont été nommés pour scrutateurs définitifs. Ensuite il a été procédé à la nomination du Maire et le résultat à la pluralité absolue a été en faveur de Me Le Senechal, notaire. En conséquence, le dit Le Senechal a été proclamé Maire de la dite paroisse et comme il est nécessaire de nommer un nouveau procureur de la commune, il a été procédé par scrutin individuel et le résultat a été en faveur du sieur Pierre Bonnemer, au second tour de scrutin. Conséquemment, il a été proclamé Procureur de la commune, ce que les dits Le Senechal Bonnemer ont accepté, lecture faite et ont signé avec ceux qui le savent.

Délit de chasse

Aujourd'hui 3 septembre 1790, sur les six heures après midi, au greffe de la municipalité, s'est présenté Louis Selle, garde champêtre de cette paroisse lequel a dit et rapporté que ce matin sur les neuf heures, faisant ses fonctions de garde et arrivé dans une pièce de terre en herbe nommé le « Long Pré du Champ Fleuri », close de haies tout autour, située sur cette paroisse, appartenant à Michel Lemiere de cette dite paroisse, à titre de bail des héritiers de Mr Alix Delaunay, il aurait trouvé et vu Nicolas Dumont, marchand de cette paroisse, armé d'un fusil à deux coups, muni d'une carnassière et chassant, a vu un chien. Auquel sieur Dumont, le dit garde a rapporté avoir dit : « *Mr Dumont êtes vous bien pris* ». Sur quoi, le sieur Dumont aurait répondu : « *Oui, me voilà bien pris du garde et du maître de l'herbage* ». Ensuite le dit garde qui avait entendu un coup de fusil immédiatement avant son arrivée aurait demandé au sieur Dumont : « *Avez-vous tué le lièvre* , » A quoi le sieur Dumont aurait répondu « *Non* ». Sur quoi le dit garde aurait répliqué : « *Vous êtes un menteur parce que vous avez les mains pleines de sang* ». La-dessus, le dit Dumont a dit « *A la vérité le voilà* » en le tirant de sa carnassière et l'a même déposé entre les mains de lui, dit garde, avec un autre petit lièvre de viron une livre que le dit Dumont a déclaré avoir été étranglé par son chien dans sa chenivière. Ce que le dit Selle a signé après lecture.

Et ce dit jour 3 septembre 1790 à 7 heures après midi, au greffe de la dite municipalité, devant nous Jacques Nicolas Peschet, Officier municipal, est comparu le dit Louis Selle, garde champêtre, après avoir d'iceluy le serment en tel cas requis et accoutumé, lequel a juré et affirmé, entre nos mains, que le contenu de son rapport ci dessus est sincère et véritable lequel a signé et nous lui avons fait défense de se dessaisir du lièvre tué sur la pièce de terre de Lemiere attendu qu'il doit être rendu au possesseur de la dite terre.

Prestation de serment

Aujourd'hui 3 septembre 1790, au greffe de la municipalité de Saint-Martin-de-Fresnay, devant Nous Louis Pierre Marthe Barbedienne et Jacques Nicolas Peschet, Officiers municipaux de cette paroisse, François Julien Le Senechal, notaire, et Pierre Bonnemer, marchand, nommés Maire et Procureur de la commune de la dite paroisse par délibération des citoyens actifs du 28 août dernier, ont en conséquence du décret de l'Assemblée nationale du 14 décembre dernier sanctionné par le Roi, juré de maintenir de tout leur pouvoir la constitution du Royaume, d'être fidèle à la Nation, à la Loi et au Roy et de bien remplir leurs fonctions.

Délit de chasse (suite)

Devant Nous François Julien Le Senechal, notaire et Maire, Louis Pierre Marthe Barbedienne et Jacques Nicolas Peschet, Officiers municipaux, de la paroisse de Saint-Martin-de-Fresnay, en présence du Procureur de la commune et assisté de François Cailloué, notre greffier ordinaire

Le mardi 7 septembre 1790, à 7 heures du matin, à l'audience de la municipalité

Entre Pierre Bonnemer, Procureur de la commune, demandeur, en conséquence du rapport de Louis Selle père, garde champêtre,, par lui fait en ce greffe le 3 de ce mois, dûment affirmé le même jour entre les mains de Jacques Nicolas Peschet, portant que le dit jour, 3 de ce mois, sur les 9 heures du matin, il aurait trouvé et vu Nicolas Dumont, marchand de cette paroisse, armé d'un fusil à deux coups, muni d'une carnassière et chassant avec un chien sur une pièce en herbe nommée « le long Pré du Champ Fleuri », close de haies tout autour, située sur cette paroisse, appartenant à Michel Lemiere, à titre de bail des héritiers de M ; Alix Delaunay, d'une part

Et le dit sieur Dumont averti et même assigné à comparoir à cette audience, requête du dit sieur Bonnemer par acte du dit garde champêtre en date d'aujourd'hui, lequel sieur Dumont n'a comparu

Ouy le dit procureur de la commune lequel a conclu, vu qu'il résulte du rapport que le dit Dumont, au mépris d'un décret de l'Assemblée nationale a chassé en temps prohibé sur le terrain clos d'autrui, le condamne à trente livres d'amende envers la commune du lieu et à quinze livres d'indemnités envers le détenteur du fonds et, en outre, ordonne la confiscation du fusil à deux coups dont le dit Dumont était armé lors de sa contravention. Le tout à exécuter suivant et aux termes du décret de l'Assemblée nationale.

Nous faisant droit sur les conclusions du Procureur de la commune, oubliant les propos grossiers qu'il a répandus contre la municipalité ; mais considérant que come premier notable il n'aurait pas dû être le premier à montrer l'exemple de la désobéissance aux décrets de l'Assemblée nationale ; que si son infraction à la Loi restait impunie, il en

résulterait que tous ceux qui, comme lui, aiment la chasse, braveraient tout le monde et se croiraient autoriser à chasser impunément partout et en tous temps et tous les autres citoyens croiraient ou que nous le protégerions ou que nous n'oserions à cause de ses menaces faire notre devoir vis à vis de lui, ce qui serait d'un exemple dangereux.

Vu le rapport du garde champêtre

Vu l'aveu du sieur Dumont y contenu d'avoir été bien pris sans avoir allégué ni montré aucune permission de détenteur du fond.

Vu une lettre de la part du sieur Dumont qui confirme encore le rapport et qui laisse apercevoir que depuis sa contravention il a sollicité une permission du détenteur du fond sur laquelle elle a été commise, de laquelle lettre la teneur suit :

A Monsieur Calloué greffier de la municipalité de Saint-Martin-de-Fresnay pour remettre à messieurs les officiers municipaux de la dite paroisse

A Saint-Martin-de-Fresnay le 6 septembre 1790

Messieurs

Ne pouvant me trouver au greffe demain à sept heures du matin comme il m'est marqué dans un écrit que votre garde m'a mis aux mains à Saint-Pierre-sur-Dives, fait par le sieur Bonnemer pour me voir condamner à des peines et amendes pour avoir chassé dans l'herbage dont jouit Michel et Jacques Lemiere, je suis fâché que cela leur fasse peine pendant que cela fera plaisir aux détenteurs du fonds, cela ne m'empêchera nullement d'y aller et je vous ferai voir que je peux y aller toutes fois que cela me fera plaisir. Je vous prie de croire celui qui est votre très humble et très obéissant serviteur.

Signé Dumont

Ramassage illégal de bouses de vaches

Aujourd'hui 8 octobre 1790 sur les neuf heures du matin, au greffe de la municipalité, s'est présenté Louis Selle, garde champêtre de la paroisse, lequel a dit et rapporté que ce matin sur les cinq heures et demie du matin, faisant ses fonctions de garde, ayant trouvé la femme de Beslay, fermier des Clères, et que cette dite femme ramassait des bouses dans la commune de saint-Martin dans un panier auquel le dit garde lui ayant demandé « êtes-vous bien prise ? » sur quoi elle m'a répondu n'en avoir ramassé que deux ou trois paniers cette années. Signé sur les neuf heures du matin.

Aujourd'hui 8 octobre 1790, sur les cinq heures après midi, au greffe de la municipalité, devant nous François Julien Le Senechal, Maire de cette paroisse, s'est présenté Louis Selle, garde champêtre, lequel a juré et affirmé en nos mains que son rapport ci dessus est sincère et véritable, ce qu'il a signé.

Travaux dans l'église

Aujourd'hui dimanche 10 octobre 1790 à l'issue et sortie des vêpres, au greffe de la municipalité où étaient présents François Julien Le senechal, Louis Pierre Marthe Barbedienne, Pierre Bonnemer, Nicolas Aumont, Charles Ouin, François Lirondel et

Jean Fayel. Dans lequel conseil il a été exposé que dans l'église de cette paroisse il n'y a point de chaire et qu'il est par conséquent nécessaire d'en faire construire une, le plus tôt possible, qu'il est également nécessaire de faire construire deux croisées dans le bas de l'église à cause de l'obscurité qui y règne.

Sur quoi délibérant en présence et du conseil de M. Hebert l'un des deux curés de cette paroisse, il a été unanimement arrêté qu'il sera fait et construit une chaire dans l'église de la paroisse et que dans le bas de l'église il sera également fait deux croisées conformes aux deux autres de la nef, placées entre les deux sommiers, qu'à chaque croisée il y aura au moins deux pierres traversantes de chaque côté ; que le pilier de derrière du côté du nord sera démoli et reconstruit précisément sous le sommier celui qui est proche la croisée à faire ; qu'un pilier sera « renchaplé » et qu'il sera remis une pierre manquante à un autre pilier du même côté et d'y faire au surplus ce qui sera nécessaire aux deux piliers qui sont du même côté vers le nord. Que pour fournir aux dépenses de tous ces ouvrages, l'argent sera pris à même les deniers qui sont au Trésor de la Fabrique²⁴ et s'ils ne sont pas suffisants celui des habitants qui en fera les avances en sera remboursé sur les premiers deniers qui dans le coffre du Trésor.

Il a été en outre arrêté que les ouvrages ci dessus à faire seront indiqués et dirigés dans un marché qui sera fait avec un entrepreneur, aux charges, clauses et conditions les plus convenables.

Et par le même contexte, il a été convenu et arrêté avec Jean Baptiste Bordeaux, tailleur de pierre, demeurant à Saint-Georges-en-Auge, à ce présent pour la construction des ouvrages ci dessus ce qui suit :

Les deux croisées seront faites à l'endroit qui sera indiqué au dit Bordeaux, semblables aux deux autres faites entre deux sommiers. Il fournira la pierre de taille, sable, chaux, vitres, ferrures, le tout semblable aux deux autres ; il fournira enfin tous les matériaux nécessaires le sable à l'usage du pays ; à chaque croisée, il y aura au moins quatre pierres traversantes, deux en haut et deux en bas. Le dit Bordeaux démolira et reconstruira le pilier de derrière du côté du nord, précisément sous le sommier celui qui est le plus proche de la croisée à faire du côté du gable ; il renchaplera un autre pilier qui lui sera indiqué et il mettra une pierre manquante à un autre et fera enfin aux dits deux derniers piliers ce qui sera nécessaire. Pour tout ce dessus, il fournira les matériaux convenables. Les sus dits ouvrages seront finis au plus tard à la fin de novembre prochain et seront sujets à une visite amiable. Le tout pour et moyennant la somme de cent quatre vingt trois livres payables par le trésorier en charge savoir un tiers au commencement de l'ouvrage, un tiers au milieu et l'autre tiers après le parfait jugé.

La démolition et reconstruction faites, les matériaux appartiendront au dit Bordeaux compris le fer et le plomb.

Affaire des bouses (suite).

Aujourd'hui mardi 12 octobre 1790, à l'audience de la municipalité, huit heures du matin, devant nous François Julien Le Senechal, Maire et Louis Pierre Marthe Barbedienne, Officier municipal

²⁴ Assemblée de paroissiens formant la communauté paroissiale chargé de la gestion des recettes et des dépenses de la paroisse et de l'entretien d'une partie de l'église (en général la nef et les bas-côtés).

Sur le rapport ci devant fait par le garde champêtre dûment affirmé que la femme de Beslay a ramassé sur la commune²⁵ de la forêt des bouses c'est à dire de l'engrais le huit de ce mois ; entendu la dite femme Beslay présente et qui n'a pas reconnu le fait en disant que c'était la première fois ; et ouy le procureur de la commune, Nous avons condamné la dite femme Beslay à 24 sous d'amende payables entre les mains de M. La Fontaine, trésorier de la commune avec défense faite à la dite femme Beslay et à toutes personnes d'enlever aucune bouse ou fiente de dessus la forêt sous les peines au cas appartenant. La condamnation envers la femme Beslay sera exécutée comme fait de police provisoirement et nonobstant l'appel suivant et aux termes d'un décret de l'Assemblée nationale sanctionnés par le Roi.

Nomination d'un Officier municipal et de trois Notables

Aujourd'hui dimanche, 21 novembre 1790, à l'issue et sortie des vêpres, au lieu ordinaire des assemblées, sur la convocation des Officiers municipaux se sont assemblés les citoyens actifs de la paroisse, présents : MM Hébert, curé, Bonnemer, Peschet, Barbedienne, Le Senechal, Fontaine, Louis Selle fils, Lirondel père, Pierre Chemin, Jacques Selle, Pierre Selle, Charles Ouïn, Nicolas Ouïn, Louis Ouïn, François Labbé, Jacques Marie, Jean Fayel, Pierre Le Boucher, Nicolas Aumont, Louis Doucet, M. de Fresnay père, Pierre Besnard.

M. Hebert étant président, M. Le Senechal secrétaire et MM Lirondel père, Barbedienne et Bonnemer scrutateurs. Pour procéder à la nomination d'un Officier municipal au lieu de M. Barbedienne et de trois notables au lieu de Pierre Bonnemer, Louis Doucet et Jean Fayel.

Après le serment requis et nécessaire pour la nomination d'un Officier municipal, il a été fait deux tours de scrutin dont les billets ouverts et vérifiés par les scrutateurs, il s'est trouvé que la pluralité des suffrages s'est réunie en faveur du sieur François Fontaine, en conséquence il a été élu et proclamé Officier municipal, ce qu'il a accepté. Pour la nomination de trois notables, il a été fait un tour de scrutin, dont les billets ont été ouverts et vérifiés par les scrutateurs, il s'est trouvé que la pluralité relative des suffrages s'est réunie en faveur des sieurs François Cailloué, boulanger, Nicolas Ouin et Pierre Selle, en conséquence ils ont été élu et proclamés notables.

Ensuite les dits jour et an, le sieur Fontaine et Nicolas Ouin ont juré d'être fidèle à la Nation, à la loi et au Roi et de remplir avec zèle et courage les fonctions civiles et politiques qui leur sont confiées.

Prestation de serment du Juge de Paix du canton de Notre-Dame-de-Fresnay

Aujourd'hui dimanche 21 novembre 1790, le Conseil général de la commune tenant, étaient présents MM. Peschet, Fontaine, Aumont, Charles Ouin, Nicolas Ouin, Doucet, en présence du Procureur de la commune et de la commune assistante, M. François

²⁵ Commune ou communaux : ensemble de biens, friches, landes, buissons, herbages, marais, forêts, dont la communauté des habitants possède l'usage. Cette zone sert essentiellement à l'élevage du bétail surtout celui du petit paysan et du pauvre.

Julien Le Senechal, Juge de Paix du canton de Notre-Dame-de-Fresnay²⁶, a prêté le serment de maintenir de tout son pouvoir la Constitution du Royaume décrétée par l'Assemblée nationale et acceptée par le Roi, d'être fidèle à la Nation, à la Loi et au Roy et de remplir avec exactitude et impartialité les fonctions de son office.
Dont acte et passé en l'église de Saint-Martin-de-Fresnay lieu du domicile du dit Juge de Paix

Procès-verbal pour dommage à un herbage

Aujourd'hui 22 novembre 1790, à 9 heures du matin, au greffe de la municipalité, moi dit Selle garde champêtre de la paroisse de Saint-Martin-de-Fresnay faisant ma fonction de garde mettant transporté dans l'herbage de Mr Lemiere nommé « Le Pré » dont jouit Charles Ouin où je trouvai la femme de Georges Perine traversant la dite herbage où elle était chargée d'une channe et d'un Ciau de Let (seau de lait) et son mari qui était dans le parc appartenant à Mr de Vigan qui l'attendait sa femme pour poursuivant la route lui et sa femme en travers l'herbage de Mr de Vigan gagnant la maison du dit Georges Perine moi dit Selle leur ayant déclaré procès verbal pour les dommages qu'ils faisaient dans le courant de sept heures du matin.

A neuf heures au greffe de la municipalité pour bon.

Démission du Maire

Aujourd'hui 5 décembre 1790, au greffe de la municipalité, Nous François Julien Le Senechal, Maire de cette paroisse de Saint-Martin-de-Fresnay, déclarons faire la démission de notre dite place de Maire si elle est incompatible, comme ouy ainsi que nous le croyons, avec celle de Juge de Paix à laquelle nous venons d'être nommé, déclarant au surplus faire l'option, entre les deux places, de celle de Juge de Paix.

²⁶ Le canton de Notre-Dame-de-Fresnay fut créé le 4 mars 1790. Il était composé des communes de Notre-Dame-de-Fresnay, Abbeville, Ammeville, Garnetot, Grandmesnil, La Gravelle, Le Tilleul, Montpinçon, Réveillon, Saint-Martin-de-Fresnay, Saint-Georges-en-Auge, Vaudeloges. Ce canton fut supprimé par l'Arrêté des Consuls du 6 Brumaire an X (1802) et réuni au canton de Saint-Pierre-sur-Dives

Château de BRETELLE sur-DIVES (Calvados)



Millon photo., Lisieux

La Fromagerie Lepetit à Saint-Maclou¹ en 1914

L'industrie fromagère dans le département du Calvados

Parmi les départements producteurs de lait, il en est peu qui disposent d'un excédent aussi considérable que le Calvados, toute consommation en nature déduite. Il n'y en a pas où la transformation industrielle du lait soit plus diverse et sous quelque forme que ce soit, plus généralement estimée.

Si les beurres et crèmes du Bessin sont mondialement connus et appréciés, une moindre faveur ne va pas aux fromages de la Vallée d'Auge presque aussi répandus sous les noms de camembert, livarot, et lisieux. Chacune de ces désignations est représentative d'un mode de fabrication spécial et d'un produit absolument régulier, de saveur et de forme déterminées qui les différencient très nettement entre eux. Dès le XII^e siècle, les fromages de la Vallée d'Auge étaient célèbres et recherchés. En 1230, Guillaume de Lorrin, dans le *Roman de la Rose*, Beugerin de Champier, dans son traité gastronomique *De Re Cibaria*, édité en 1569, et vers le même temps, Charles Estienne, vantaient la finesse des fromages augerons qu'ils appelaient *angelots* par corruption de leur vrai nom qui était *augelots*. D'après la recette et la description que ces auteurs en donnent, il est probable qu'il s'agissait d'une pâte identique à celle du pont l'évêque.

Le pont l'évêque continua d'ailleurs cette bonne tradition, et il y a quelques années (avant 1914) on estimait sa production annuelle à 150 000 douzaines marchandes, vendues environ 9 francs l'une, ce qui portait en ajoutant à ce chiffre les fromages de commande l'évaluation de la fabrication totale à 2 millions de francs, soit environ le cinquième de la production totale de l'industrie fromagère dans le Calvados.

Le fromage de Livarot, moins délicat, est aussi moins cher en raison de l'écémage préalable subi par le lait qui entre dans sa fabrication.

Dans les cantons de Livarot, Orbec et Saint-Pierre-sur-Dives, presque toutes les fermes qui ne livrent pas leur lait aux grandes fromageries, fabriquent elles-mêmes des fromages passés ou simplement blancs qui sont, dans ce cas, vendus sur les marchés de la région.

Les départements de la Seine et de la Mayenne occupent les deux premières places parmi les consommateurs de fromage de Livarot. Il y a vingt ans (donc en 1894²), on vendait pour 5 millions de cet excellent produit.

¹ Saint-Maclou ou Saint-Maclou-en-Auge commune réunie à Doux-Marais sous le nom de Sainte-Marie-aux-Anglais, canton de Mézidon.

² N.d.l.r.

Une famille Mignot a donné son nom à une autre variété de fromage, qui fut fabriquée pour la première fois à Beuvron à la fin du XVIIIe siècle. Il s'en vendait à Paris, dans la région de Dozulé et en Basse-Normandie pour environ 150 000 francs.

Mais l'introduction dans la pratique agricole des écrémeuses qui fonctionnent à manège ou à bras jusque dans les plus petites fermes et qui, enlevant au lait la totalité de sa crème, le rendent trop pauvre pour pouvoir faire du fromage, l'extension prise 'autre part, par les grands établissements fromagers qui achètent à bon prix aux petits producteurs le lait qu'ils vont chercher à domicile, tout cela a considérablement retenti sur l'importance de la fabrication du livarot qui a diminué dans la même proportion qu'augmentait celle du camembert.

Le camembert

Il serait naïf de pousser l'orgueil de son clocher jusqu'à prétendre que le camembert ait été inventé dans le Calvados. Son nom seul contredirait la chose. Sa confection fut imaginée ou simplement peut-être découverte par hasard, en pleine Révolution, par une fermière de Camembert (Orne), nommée Marie Fontaine femme Harel.

Le premier marché où se vendirent les fameux fromages fut celui d'Argentan et ce fut aussi dans cette ville qu'exista le premier dépôt.

La fabrication en fut continuée par une fille de Marie Harel qui épousa, en 1813, M. Paynel.

Ses enfants fondèrent à leur tour quatre maisons où se fabriqua exclusivement le camembert : trois d'entre elles s'installèrent dans le Calvados à Grandchamp, à Mesnil-Mauger et à Mézidon. Il ne nous est guère possible de dénombrer les fromageries du Calvados qui ont à leur tour adopté ce genre de fabrication.

Très rares dans les arrondissements de Bayeux et de Caen, elles abondent dans les arrondissements de Lisieux et de Pont l'Évêque. L'une des mieux outillées et des plus importantes est celle de Saint-Maclou, fondée il y a 30 ans par M. et Mme Auguste Lepetit ; c'est celle-ci que nous allons prendre comme type.

La fromagerie de Saint-Maclou est située à deux kilomètres et demi de la gare de Mesnil-Mauger, à proximité de la route de Crèvecoeur à Saint-Pierre-sur-Dives, sur la crête du coteau qui domine la vallée de la Dives, d'un côté vers Corbon et la butte de Montargis, et de l'autre, vers Saint-Pierre-sur-Dives, Morteaux-Couliboeuf et les côtes lointaines de l'Orne.

De la ligne de Paris on aperçoit le panache de fumée de sa cheminée de tôle qui va du reste être remplacée à bref délai par une colonne de brique.

Sain-Maclou, pour en être le plus important élément, n'est cependant qu'une partie du vaste ensemble des Etablissements Lepetit qui comprennent à côté des usines de Saint-Maclou, Bretteville-sur-Dives, Falaise, où l'on fabrique le camembert, et du Poirée-sur-



L'arrivée du lait. — *Le contenu des bidons est contrôlé à l'aide d'un récipient à bascule, taré, et dont le contenu est ensuite déversé dans un bac.*

Velluire (Vendée), spécialisée dans la production du Brie et du Hollande, des exploitations agricoles représentant une superficie de 550 hectares dont 200 en labour.

Les fermes de Sainte-Marie-aux-Anglais, La Chapelle, Vieux-Pont, Percy-Plainville, Ouville, Ecajeul, Bretteville, Thiéville, Donville, Bel-Air et Falaise, comportent un « mobilier » de 150 chevaux, 400 à 500 bêtes à cornes et parfois jusqu'à 2 000 porcs à l'engraissement sans comprendre dans ce nombre l'élevage de La Chapelle.

Comment on fabrique un camembert

La fromagerie de Saibnt-Maclou reçoit chaque jour des particuliers 15 000 litres de lait auxquels viennent s'ajouter les 1 600 litres de la production des fermes que nous venons d'énumérer.

Le lait destiné à la fabrication du camembert devant être utilisé dans un délai aussi rapproché que possible du moment de la traite, une douzaine de voitures garnies de bidons vont le collecter au domicile des fournisseurs deux ou trois fois par jour. Ce lait, mesuré déjà une première fois par le garçon livreur est reçu à son arrivée à l'usine, dans un récipient taré qui établit un contrôle rigoureux. Il est ensuite basculé dans un bac, après avoir été réfrigéré s'il s'agit de la traite du soir.

Le lait débarrassé de ses moindres impuretés par son passage dans des tamis extrêmement fins est amené dans un appareil à chauffage tubulaire à vapeur, qui le porte par le principe du bain-marie à une température de 28 à 30°. Ce chauffage a pour but d'assurer l'homogénéité de la masse traitée et une acidification convenable.

Un système de canalisation amène ensuite le lait dans une gouttière à multiple issues, puis dans de vastes récipients où va avoir lieu l'emprésurage. La présure est un liquide qu'on extrait du quatrième estomac des jeunes veaux qui n'ont pas encore reçu d'autres aliments que le lait. Ce liquide a la propriété de coaguler le lait avec une telle force qu'une partie de présure suffit à en coaguler 600 000 parties. Pratiquement on emploie 25 cm³ de la présure du commerce par 100 litres de lait.

L'emprésurage est une opération délicate qui nécessite un tour de main spécial : pendant qu'on ajoute le coagulant, le lait doit être rapidement brassé verticalement ; un mouvement circulaire compromettrait la bonne cohésion du caséum. Au bout d'une heure et demie, la coagulation est parfaite et l'on est en possession d'une masse homogène faiblement consistante et dont les cassures présentent un reflet porcelainique.

Le récipient où elle est contenue est alors placé sur de petits chariots ronds et bas que l'ouvrier déplace avec lui pour la mise en moule. Le moule est constitué par un cylindre sans fond en tôle étamée, d'une contenance de deux litres pour les fromages ordinaires et d'un litre pour les petits camemberts. Ils sont alignés en longues files sur des tables en bois, recouvertes d'une natte en jonc, exactement semblables à celles qu'on utilise pour la fabrication des stores et entre les interstices de laquelle s'égouttera lentement le petit lait qui sera recueilli pour l'alimentation des porcs.



L'emprésurage. — *Après avoir été chauffé, le lait est amené par des gouttières dans de grands récipients où il est soumis à l'action de la présure.*

Inutile de dire que les moules, nattes, tables sont après chaque opération l'objet d'un ébouillantage et d'un lavage minutieux.

Avant que la caséum ne soit déposé dans les moules, ceux-ci sont aspergés au vaporisateur d'un liquide contenant des ferments qui se développeront au séchage sous forme de cultures microbiennes d'une belle couleur blanche qui formeront la robe du fromage et augmenteront sa saveur.

Le lait coagulé est puisé, à l'aide de louches, dans le bassin en évitant les cassures de la cuillerée, ainsi prélevée. Tous les moules d'une dalle reçoivent ainsi une première cuillerée, puis une seconde et ainsi de suite, c'est-à-dire que l'ouvrier devra revenir cinq fois au même moule avant que celui-ci ne contienne les 2 litres de lait nécessaires à la confection d'un fromage. Or l'usine de Saint-Maclou en fabrique de 7 à 8000 par jour.

L'égouttage demande de 8 à 12 heures ; des radiateurs à vapeur maintiennent dans la salle une température de 18 à 20 degrés. Les fromages retournés restent à l'égouttage et sont salés le surlendemain du jour où ils ont été fabriqués. Le salage s'opère en roulant le fromage dans le sel par la tranche et sur l'une et l'autre face. Cette opération doit être faite avec le plus grand soin car la bonne conservation du produit en dépend.

Le fromage ainsi imprégné passe dans une pièce où la température relativement basse favorise l'absorption du sel. Des monte-charge emmènent ensuite les planches chargées de camemberts aux étages où des wagonnets circulant sur voie Decauville les répartissent dans des hâloirs. Les hâloirs ou séchoirs sont constitués par des files de hautes étagères supportant de légères claies de bambou et séparées par d'étroites allées. Les hâloirs de Saint-Maclou peuvent contenir 250 000 fromages. Les camemberts y séjournent suivant la saison de 15 jours à un mois ; ils sont ensuite triés, non suivant leur qualité qui est uniforme mais selon leur présentation, enveloppés d'une feuille de papier paraffiné et emballés dans une boîte en bois.

Les services de la fromagerie

La fromagerie de Saint-Maclou est une sorte de petite ville autonome qui subvient par elle-même à la plupart de ses besoins. La force motrice lui est fournie par une machine à vapeur monocylindrique de 40 chevaux et occasionnellement par une seconde machine de secours. Une dynamo Gramme fournit partout la lumière, actionne les monte-charge et les pompes. L'installation frigorifique comprend un compresseur et un appareil à saumure.

Une salle d'écémage et de beurrerie munie de deux écrémeuses, d'un réfrigérateur et d'une baratte Garin de 2000 litres permet l'utilisation en beurre de l'excédent de lait pendant les mois d'été. La production journalière est alors de 600 kg de beurre d'excellente qualité.

La quantité considérable d'avoine et d'orge nécessaire à l'alimentation des chevaux et des porcs est reçue dans un silo à grains, puis élevée par une chaîne à godets dans des chambres situées au-dessus d'une salle de meunerie où sont installés les moulins aplatisseurs et concasseurs.

Un laboratoire est pourvu des instruments utiles à l'analyse du lait et à la préparation des ensemencements.

Plus loin, les claies, planches et boiseries sont ébouillantées, rincées et séchées à l'étuve. Un dispositif analogue fonctionne en bas pour le rinçage des moules et des bidons.

L'usine de Saint-Maclou occupe 85 à 90 ouvriers. Tout cet important personnel est nourri et couché. Les garçons occupent un corps de logement où des chambres, avec lit individuel, leur sont réservées par groupe de 5 à 6.

Chaque ménage dispose d'un appartement particulier dans une autre aile de l'usine.

Il n'est pas employé de jeunes filles.

Le réfectoire et les cuisines occupent tout le rez-de-chaussée d'une élégante villa dont le premier étage est réservé aux appartements de M. et Mme Bonnetot, directeur et maîtresse de fabrication. Les repas sont pris en commun au son de la cloche à sept heures et demie, midi et sept heures du soir. Le service est fait par tables de 10, les hommes de chaque corporation ou spécialité étant réunis à la même table.

On achève en ce moment à Saint-Maclou, d'immenses citernes à cidre en ciment armé à revêtement intérieur en verre qui pourront contenir le jus des quelques 20 000 hectolitres de pommes qu'en moyenne année on récolte sur la propriété.

Les services annexes ne sont pas moins importants. Dans l'atelier de charonnage est fabriqué, de toutes pièces, le matériel roulant, voitures, banneaux, charrettes, brouettes, etc... et l'on y procède aux réparations fréquentes que nécessite obligatoirement une exploitation journalière et intensive. A côté, on trouve la maréchalerie et le ferrage, plus loin l'atelier de ferblanterie où se fabriquent et se réparent bidons, bassins et moules ; l'atelier du menuisier, des soins duquel relèvent la confection et l'entretien des dalles à fromages, des planches, claies et hâloirs ; la lingerie ; la buanderie où se lessive, par monceaux, le linge du personnel ; l'atelier d'ajustage avec son outillage complet qui permet les réparations courantes aux machines, etc... etc.... tout, en un mot, ce qui est nécessaire ou simplement utile à la marche régulière et méthodique d'une grande industrie.

La ferme et les porcheries d'élevage

A part les écuries qui sont installées pour plus de commodités dans les dépendances immédiates de la fromagerie, les installations de la ferme qui est attenante sont complètement dégagées des services de l'usine. Les bâtiments d'exploitation sont situés à flanc de coteau, à gauche et en arrière du château qui est la résidence habituelle de M. Henri Lepetit.

Ils comprennent : les étables pourvues d'eau et éclairées à l'électricité et qui contenaient, lors de notre visite, 211 vaches de race cotentine ou de pays améliorée ; les étables à veaux, les magasins à fourrages, l'infirmerie, la basse-cour et de vastes

porcheries où 600 porcs environ sont à l'engraissement. Le bâtiment principal de la porcherie est divisé, dans sa longueur, par une allée avec rails Decauville sur lesquels circulent des wagonnets portant la provende à distribuer. A droite et à gauche, en contre-bas, les vastes boxes sont traversés parallèlement à l'allée par des auges pavées en céramique et qui sont établies avec une déclivité suffisante pour que le petit lait provenant d'un immense réservoir placé à mi-chemin de l'usine et amené par des conduites souterraines puisse se distribuer automatiquement dans toute la longueur de la porcherie. Un curieux essai d'alimentation à sec a été tenté par M. Lepetit et les résultats obtenus ont été parfaits tant au point de vue de l'économie que du bon rendement. Il consiste à donner aux porcs de la farine d'orge non délayée et de ne leur donner qu'ensuite leur ration de petit lait.

Par ce moyen, la farine est toute entière absorbée, les animaux ne sont pas tentés de la gaspiller et de la répandre ou de monter dans leur auge comme ils le font lorsqu'il s'agit d'une pâtée. D'autre part, l'assimilation est plus complète et par suite l'engraissement plus rapide. Ajoutons que les porcs témoignent d'un vif empressement pour ce mode de nourriture.

La majeure partie des 12 à 1500 porcs qui sortent annuellement de cette porcherie provient de l'élevage de La Chapelle. La porcherie d'élevage de La Chapelle est installée tout près de l'ancienne église de Saint-Maclou, qui forme une enclave dans la propriété de M. Lepetit, à travers laquelle les personnes du hameau doivent passer pour se rendre, chaque dimanche, à la basse messe que M. le curé de Sainte-Marie-aux-Anglais vient célébrer dans sa seconde église paroissiale.

La nursery porcine de M. Lepetit est d'un modèle entièrement nouveau et le plus pratique qui soit. Dans les boxes s'ébattent à l'aise autour de truies monstrueuses des douzaines de petits cochons jolis comme de amours, de race bayeusaine améliorée de Yorkshire ; des Yorkshire purs qui sont tout blancs ; des Berckshire qui sont noirs et des Tamworths qui sont rouges. Il y a là des coches admirables qui valent 300 francs l'une.

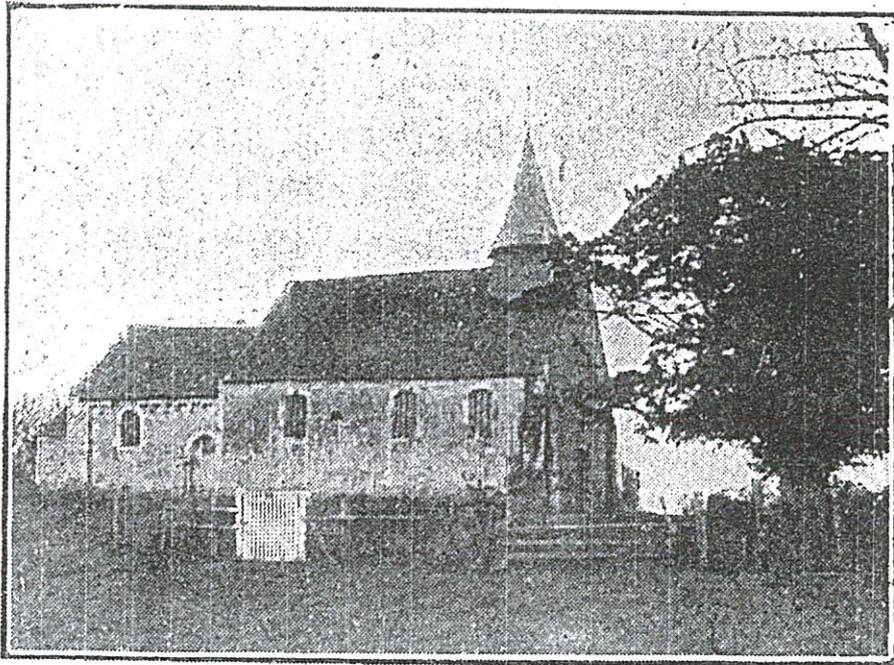
La pente du dallage en ciment assure un écoulement rapide des urines dans un caniveau recouvert d'une grille, placée en retrait de l'auge. Cette auge dont le petit mur de l'allée forme l'un des côtés, est à demi recouverte par une sorte de râtelier coudé s'avancant vers l'intérieur et qui, en permettant une distribution facile de la nourriture et en laissant la plus grande facilité à l'animal d'y avoir accès, l'empêche cependant de monter dans la mangeoire et de gaspiller sa provende. Cette disposition présente en outre les avantages d'une aération plus large et d'une surveillance plus aisée.

Les porcelets se contentent du lait de la mère qui est elle-même abondamment nourrie à l'aide de son et de petit lait. Arrivés à l'âge du sevrage, ils reçoivent une alimentation transitoire composée de pâtées de riz cuit avec quelques poignées d'avoine et de graines de lin, à quoi on ajoute une quantité déterminée de sucre brut mélangé à de la pulpe de betteraves. Deux personnes suffisent à l'entretien de cette porcherie, admirablement tenue, aux allées semées de sciure de bois par dessus leur dallage et où ne flotte aucune mauvaise odeur.

Dans les prés avoisinants, par contraste avec cette propreté, des troupeaux de porcs, d'une parfaite rusticité appliquent rigoureusement les principes de la vie au grand air,

paissant dans les prés, buvant à groin que veux-tu, le petit lait qu'une canalisation amène dans les auges, se roulant avec délices dans la boue et dormant dehors sur des pailis.

Enfin, pendant que les beurres et les fromages de la maison Lepetit trouvent leur place sur un nombre croissant de tables françaises et s'exportent par quantités importantes pour l'Angleterre, le Brésil et les Indes, les produits de ses porcheries trouvent un facile débouché dans la région de Reims, sur les marchés parisiens et près des gros courtiers de Pacy-sur-Eure.



L'Église de Saint-Maclou. — *Très intéressante avec son porche roman du chœur, ses modillons à figures et le gros if du cimetière, l'église de Saint-Maclou, autrefois paroisse, est aujourd'hui réunie comme Doux-Marais à Sainte-Marie-aux-Anglais.*